

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1209

9 juin 2010

SOMMAIRE

Anathocys S.à r.l.	57986	K2 Belle-Mare Holding S.A.	58016
Badajoz S.A.	58018	KBL EPB Monetary Fund	58032
Baldor Invest S.A.	58018	L'Occitane International S.A.	58021
Baltic Property Trust Optima S.A., Sicar	57990	MEUBLES Carlo SCHEER et Cie s.à r.l.	58019
Betonvest S.A.	58017	MMFF S.à r.l.	57987
BPT Optima S.A., SICAR	57990	Mollin S.A.	57987
Brighton Investments S.A.	58017	Mollin S.A.	57987
Bus Rent International S.à r.l.	58018	Mollin S.A.	57986
CEREP S.à r.l.	58032	Mollin S.A.	57987
Communication, Sales and Marketing Con- sult (CSM Consult) s.e.c.s.	58016	MOLLIN Spf S.A.	58032
Compagnie Européenne de Luxe et Tradi- tions	58020	Montagebau Arnold Junk	58019
Compagnie Européenne de Luxe et Tradi- tions	58020	New Star Fund Sicav	58025
ComputerCenter	58016	Panel Investment S.A.	57988
Crédit Suisse (Luxembourg) S.A.	57988	Patricia International S.A.	58018
C.R.Q. S.A.	58017	Promet Holding	58018
DH Commerciale S.à r.l.	58020	Reflet Vert S.à r.l.	57988
Diplomatic and Business Protection Group	58020	Risk Transfer Re S.A.	57988
Docu Group (Lux 2) S.à r.l.	58020	Saipem Luxembourg S.A.	58021
Duet Global Equity Fund S.A., SICAV-SIF	57989	SPP International S.A.	58025
Eastpharma S.à r.l.	58019	S.T.S So True System S.A.	57986
Enel Finance International S.A.	58019	Sweet Re	57989
Food&Drinks-Trading S.à r.l.	58032	Syndicat Général-Ré S.A.	57989
Forlux S.A., société de gestion de patri- moine familial	58017	Taylor Wimpey (Luxembourg) 2006 S.à r.l.	58031
Henderson Fund SICAV	58025	T.D.S. Technologies, Development & Sup- port Sàrl	57989
Hurran Holding	57986	Tectone S.à r.l.	58024
IKADO AG, société de gestion de patri- moine familial	58017	Telecom Italia Finance	57989
Immobiliare Vasco S.A.	57986	Torre Mayor Holdings	57988
Jackmon International S.A.	58016	TOTAL Feuerschutz GmbH, Niederlas- sung Luxemburg	58024
K2 Belle-Mare Holding S.A.	57990	Triodos SICAV II	58024
		Vega 1971 S.à r.l.	57987
		W.P.S.-Luxembourg S.à r.l.	58019

Hurran Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 104.918.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph GLODEN
Notaire

Référence de publication: 2010060213/11.

(100059800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Immobiliare Vasco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 139.231.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER
Notaire

Référence de publication: 2010060239/11.

(100060159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Anathocys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 125.803.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vistra (Luxembourg) S. à r. l.
Frank Walenta

Référence de publication: 2010060241/11.

(100059581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

S.T.S So True System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 108.682.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 avril 2010.

Référence de publication: 2010060258/10.

(100060264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Mollin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 47.812.

Le bilan de la société au 31/12/2007 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010060277/11.

(100059860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

MMFF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 1, rue de Medernach.
R.C.S. Luxembourg B 103.303.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010060275/10.

(100060134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Mollin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 47.812.

Le bilan de la société au 31/12/2006 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010060276/11.

(100059858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Mollin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 47.812.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010060278/11.

(100059862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Mollin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 47.812.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010060279/11.

(100059868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Vega 1971 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 139.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VEGA 1971 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010060382/11.

(100059967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Crédit Suisse (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 11.756.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Charles-Henri Funck, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 janvier 1974, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°30 du 15 février 1974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010060256/13.

(100059705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Reffet Vert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4989 Sanem, 21, rue Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 74.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010060268/10.

(100059829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Risk Transfer Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 103.233.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010060269/10.

(100060370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Panel Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 77.110.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Helmsange, 30 avril 2010.

Référence de publication: 2010060270/10.

(100060070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Torre Mayor Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 103.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010060500/11.

(100060423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Duet Global Equity Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 148.008.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010060240/13.

(100060357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Telecom Italia Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 76.448.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/04/2010.

Référence de publication: 2010060501/11.

(100059839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

T.D.S. Technologies, Development & Support Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 41.728.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060502/10.

(100060380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Syndicat Général-Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 42.245.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010060503/10.

(100059857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Sweet Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 68.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060504/9.

(100060131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

K2 Belle-Mare Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 62.247.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Référence de publication: 2010060507/10.

(100059861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

BPT Optima S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque,

(anc. Baltic Property Trust Optima S.A., Sicar).

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 110.456.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of the month of April,

Before Us Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven,

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of BALTIC PROPERTY TRUST OPTIMA S.A., SICAR (the "Company"), a public limited liability company qualifying as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) under the Luxembourg law of June 15, 2004, as amended, having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 110.456, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated August 30, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, number 909, dated September 16, 2005, and whose bylaws have been amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, dated March 27, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, number 1037, dated 19 May 2009.

The meeting is chaired by Me. Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, , with professional address at 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Ms. Audrey Noel-Coppede, private employee, with professional address at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer, Ms. Sandrine Goiris, graduate in business and administration, with professional address at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. that the shares being all in registered form, the present extraordinary general meeting has been convened by registered mail sent to all the shareholders on March, 31, 2010;

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. that out of the one million five hundred thousand (1,500,000) shares issued by the Company, 977,971 are present or represented so that the required quorum of at least fifty (50%) percent of the issued share capital of the Company is present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda, it being understood that each item of the agenda has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds (2/3) of the votes cast at the meeting;

IV. that the agenda of the meeting is the following:

1. Acknowledgement of the report of the board of directors justifying the creation of the authorized capital for the purpose of the issuance of a new class of preferred shares;

2. Restatement of the articles of association reflecting, among other but not exclusively, the following:

i. Amendment to the corporate denomination of the Company from "Baltic Property Trust Optima S.A., SICAR" into "BPT Optima S.A., SICAR",

ii. Amendment to the duration of the Company from a unlimited period to a duration ending December 31, 2015 and insertion of provisions relating to the dissolution of the Company,

iii. Amendment to the corporate object of the Company so as to read as follows:

" **Art. 4. Purpose.** The exclusive object of the Company is to invest its assets in securities qualifying as risk capital within the widest meaning permitted under article 1 of the SICAR Law subject to the prospectus issued from time to time by

the Company (the "Prospectus") in order to provide its investors with the benefit of the result of the management of its assets in return of the risk which they bear.

The Company shall mainly indirectly invest in commercial properties or portfolios of commercial properties, which offer high development opportunities in the respective target markets of Estonia, Latvia, Lithuania and Poland (primarily the Baltic Sea region) by their strategic location.

The Company may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the SICAR Law.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies provided that it may deem necessary for the fulfilment and development of its purpose and it is permitted under the SICAR Law. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person provided that it may deem necessary for the fulfilment and development of its purpose and it is permitted under the SICAR Law."

iv. Offset of the losses of the Company by way of

- Cancellation of the share premium amounting to eighteen million nine hundred eighty-three thousand twenty-one Euro and thirty-nine cents (EUR18,983,021.39),

- Reduction of the share capital of the Company from its current amount of one hundred fifty million Euro (EUR 150,000,000.-) represented by one million five hundred thousand (1,500,000) shares by the cancellation of one million ninety thousand (1,090,000) shares of the Company in order to offset the losses of the Company.

The share capital of the Company will subsequently be set at forty-one million Euro (EUR 41,000,000) represented by four hundred and ten thousand (410,000) shares with a nominal of one hundred Euro (EUR 100) each,

v. Creation of two classes of shares i.e. a class of ordinary shares (the "Ordinary Shares") and a class of preferred shares (the "Preferred Shares") and determination of the rights and obligations attached to the Preferred Shares and of the Ordinary Shares,

vi. Conversion of the currently issued and outstanding shares into Ordinary Shares,

vii. Cancellation of the EUR 20,000,000.- portion of the authorized capital reserved to one or more external investors and subsequent deletion of the second indent of the second paragraph of article 5.1 of the Articles of Association,

viii. On the view of a report presented by the board of directors pursuant to Article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 governing commercial companies (as amended): Creation of an authorised capital of an amount of EUR 20,000,000.- authorising the board of directors to issue up to 200,000.- new Preferred Shares and to limit or withdraw the preferential rights of the shareholders when issuing such Preferred Shares,

ix. Clarification of the restrictions on ownership of shares and the redemption of shares,

x. Granting to the investment advisor the right to access and to inspect the shareholder register,

xi. Clarification of the method of the net asset value computation,

xii. Amendment to the provisions governing the appointment and cooptation of the directors,

xiii. Clarification of the provisions governing the holding of meeting of the board of directors and the powers thereof,

xiv. Rewording the provisions relating to the corporate signature,

xv. Clarification of the provisions governing the possibility for the board of directors to delegate certain powers,

xvi. Clarification of the provisions relating to the indemnification of directors,

xvii. Clarification of the provisions governing the holding of the general meeting of shareholders,

xviii. Amendment to the provisions governing the allocation of the profits to the respective classes of shares in the event of the issue of Preferred Shares, and

xix. Clarification of the provisions relating to the Custodian;

3. Transfer of the registered office to 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

4. Acknowledgment of the resignation of Mr. Morten B. Jorgensen from his mandate as director;

5. Appointment of Mr. Peter Mollerup as new director;

6. Approval of the amendment to the fees granted to the members of the board of directors. It is proposed that the following fees be granted for the period 1 May 2009 to 30 April 2010 (i) Chairman Mogens Jorgensen DKK 1,500,000, (ii) Vice chairman Kaj Andreasen DKK 500,000, (iii) Lau Kristensen DKK 300,000, (iv) Alain Heinz DKK 250,000, whereas Morten B. Jorgensen is granted no fee.

7. Miscellaneous;

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The Meeting acknowledges the report of the board of directors justifying the creation of the authorized capital for the purpose of the issuance of a new class of preferred shares.

Second resolution

The Meeting resolves at the unanimity to restate the articles of association and particularly but not exclusively:

- i. to amend the corporate denomination of the Company from "Baltic Property Trust Optima S.A., SICAR" into "BPT Optima S.A., SICAR",
- ii. to amend the duration of the Company from a unlimited period to a duration ending December 31, 2015 and to insert provisions relating to the dissolution of the Company,
- iii. to amend the corporate object of the Company so as to read as follows:

" Art. 4. Purpose. The exclusive object of the Company is to invest its assets in securities qualifying as risk capital within the widest meaning permitted under article 1 of the SICAR Law subject to the prospectus issued from time to time by the Company (the "Prospectus") in order to provide its investors with the benefit of the result of the management of its assets in return of the risk which they bear.

The Company shall mainly indirectly invest in commercial properties or portfolios of commercial properties, which offer high development opportunities in the respective target markets of Estonia, Latvia, Lithuania and Poland (primarily the Baltic Sea region) by their strategic location.

The Company may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the SICAR Law.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies provided that it may deem necessary for the fulfilment and development of its purpose and it is permitted under the SICAR Law. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person provided that it may deem necessary for the fulfilment and development of its purpose and it is permitted under the SICAR Law."

- iv. to offset the losses of the Company by way of

- cancellation of the share premium amounting to eighteen million nine hundred eighty-three thousand twenty-one Euro and thirty-nine cents (EUR18,983,021.39), and
- reduction of the share capital of the Company from its current amount of one hundred fifty million Euro (EUR 150,000,000.-) represented by one million five hundred thousand (1,500,000) shares by the cancellation of one million ninety thousand (1,090,000) shares of the Company in order to offset the losses of the Company.

The share capital of the Company will subsequently be set at forty-one million Euro (EUR 41,000,000) represented by four hundred and ten thousand (410,000) shares with a nominal of one hundred Euro (EUR 100) each,

This capital reduction is achieved by absorption of losses and cancellation of one million ninety thousand (1,090,000) shares of the Company. The cancellation of the shares will be made proportionately to the current shares held by all shareholders.

The existence of these losses appears from the accounts of the Company as at 31 December 2009 and confirmed by a certificate of the board of directors dated 15 April 2010.

The accounts as at 31 December 2009 and the certificate of the board of directors will remain attached to this document to be submitted with registration formalities.

- v. to create two classes of shares i.e. a class of ordinary shares (the "Ordinary Shares") and a class of preferred shares (the "Preferred Shares") and to determine the rights and obligations attached to the Preferred Shares and to the Ordinary Shares,

- vi. to convert the currently issued and outstanding shares into Ordinary Shares,

- vii. to cancel the EUR 20,000,000.- portion of the authorized capital reserved to one or more external investors and subsequently to delete the second indent of the second paragraph of article 5.1 of the Articles of Association,

- viii. on the view of a report presented by the board of directors pursuant to Article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 governing commercial companies (as amended), to create an authorised capital of an amount of EUR 20,000,000.- authorising the board of directors to issue up to 200,000.- new Preferred Shares and to limit or withdraw the preferential rights of the shareholders when issuing such Preferred Shares. The said report will remain attached to this document to be submitted with registration formalities.

- ix. to clarify the restrictions on ownership of shares and the redemption of shares,

- x. to grant the investment advisor the right to access and to inspect the shareholder register,

- xi. to clarify the method of the net asset value computation,

- xii. to amend the provisions governing the appointment and cooptation of the directors,
- xiii. to clarify the provisions governing the holding of meeting of the board of directors and the powers thereof,
- xiv. to reword the provisions relating to the corporate signature,
- xv. to clarify the provisions governing the possibility for the board of directors to delegate certain powers,
- xvi. to clarify the provisions relating to the indemnification of directors,
- xvii. to clarify the provisions governing the holding of the general meeting of shareholders,
- xviii. to amend the provisions governing the allocation of the profits to the respective classes of shares in the event of the issue of Preferred Shares, and
- xix. to clarify the provisions relating to the Custodian.

The Articles will now read as follows:

"Title I. Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. Name. There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") qualifying as a "société d'investissement en capital à risque" under the name of "BPT OPTIMA S.A., SICAR" (the "Company").

The Company shall be governed by the law of 15 June, 2004 regarding the investment company in risk capital ("SICAR") as amended thereafter (the "SICAR Law") and by the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended.

The renunciation to the submission to the SICAR Law requires the unanimous vote of the shareholders of the Company and the prior agreement of the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the commune of Luxembourg by resolution of the board of directors of the Company (the "Board").

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad (but in no event in the United States of America, its territories or possessions) by a decision of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for a limited period until December 31, 2015, unless all or part of its shares are listed on any recognized stock exchange, in which case, the Company is considered to be established for an undetermined period.

The Company will seek a listing on an official stock exchange, either in Luxembourg or in another EU country prior to the end of its term. If the Company is not listed on December 31, 2015, the Company shall be liquidated, unless the shareholders representing at least ninety percent (90 %) of the share capital vote in favour of continuing the Company. In such case, the remaining ten percent (10 %) shareholders which did not vote for continuing the Company can claim, within thirty (30) days from the date of the shareholders' resolution to continue the Company, for the repurchase or cancellation of their Shares to be repaid by the Company at Net Asset Value according to latest valuation as outlined in Articles 10 and 11 of the articles of association.

Art. 4. Purpose. The exclusive object of the Company is to invest its assets in securities qualifying as risk capital within the widest meaning permitted under article 1 of the SICAR Law subject to the prospectus issued from time to time by the Company (the "Prospectus") in order to provide its investors with the benefit of the result of the management of its assets in return of the risk which they bear.

The Company shall mainly indirectly invest in commercial properties or portfolios of commercial properties, which offer high development opportunities in the respective target markets of Estonia, Latvia, Lithuania and Poland (primarily the Baltic Sea region) by their strategic location.

The Company may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the SICAR Law.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies provided that it may deem necessary for the fulfillment and development of its purpose and it is permitted under the SICAR Law. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person provided that it may deem necessary for the fulfillment and development of its purpose and it is permitted under the SICAR Law.

Title II. Share capital - Shares - Net asset value

Art. 5. Share Capital. The capital of the Company is set at forty one million Euro (EUR 41,000,000.-) represented by four hundred ten thousand (410,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Besides the Ordinary Shares the Company may issue preferred shares having the rights as described in these articles of association (the "Preferred Shares"), with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each. The Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereinafter collectively referred to as the "Shares".

The proceeds from the issue of the Shares shall be invested in the portfolio of investments acquired by the Company and all Shares shall have the same nominal value.

Shares may only be subscribed by contribution in cash by Well Informed Investors, as defined in Article 2 of the SICAR Law i.e. any institutional investor, professional investor as well as any other investor who i) has confirmed in writing that he adheres to the status of Well Informed Investor, and ii) invests a minimum of one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) in the Company, or has obtained an assessment made by an investment company, a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, another professional of the financial sector subject to rules of conduct within the meaning of Directive 2004/39/EC, or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in risk capital.

No shareholder is allowed to hold directly or indirectly more than twenty-five per-cent (25 %) of the issued share capital of the Company. Where a shareholder exceeds this limit, or does no longer respect the Well Informed Investor conditions, the Company will repurchase the excess Shares according to the procedure fixed in Articles 9 and 10 of the articles of association.

As long as the share capital is exclusively represented by Ordinary Shares, such Shares shall all have equal rights.

Upon issue of Preferred Shares, the various classes of Shares representing the share capital of the Company shall respectively have the following rights:

5.1. Voting Rights

All Shares shall have the same voting rights.

5.2. Economic Rights

For the purpose of this sub-Article 5.2.:

"Exit" refers to the time where (i) the Company will have divested its investments through a sale of the entire portfolio in one transaction or (ii) the Company will have divested its investments through a sale of the entire portfolio in several transactions or (iii) the Company will be put into liquidation or (iv) a Listing (as defined hereafter) is initiated.

"Listing" refers, with respect to any Shares issued by the Company, to the admission to trading or permission to deal on any recognised stock exchange.

"IRR" means the internal rate of return, determined on the basis of the guidelines provided by the European Association for Investors in Non-Listed Real Estate Vehicles (INREV) presenting the value of the capital investment over a holding period expressed as a percentage of the investment.

5.2.1. Before the occurrence of an Exit:

5.2.1.1. The Preferred Shares

(a) The Preferred Shares shall be entitled to a preferred and non recoverable dividend per financial year corresponding to 5 % of the portion that such Preferred Shares represent in the nominal amount of the share capital of the Company (the "First Preferred Dividend") subject to (i) available liquidity, (ii) available distributable amounts and (iii) approval by the Board.

(b) The Preferred Shares shall be entitled to a dividend per financial year, pro rata to the portion that such Preferred Shares represent in the nominal amount of the share capital of the Company, subject to (i) the prior satisfaction of the Second Preferred Dividend (ii) available liquidity, (iii) available distributable amounts and (iv) approval by the Board.

(c) Upon achievement by the Preferred Shares of an aggregate IRR of 20 % calculated from the date of registration of such Preferred Shares to the time of receipt of payment (the "First IRR Threshold"), the provisions of Article 5.2.1.1 (a) and (b) shall cease to apply and the provisions of 5.2.1.2 (c) shall apply.

5.2.1.2. The Ordinary Shares

(a) The Ordinary Shares shall be entitled to a preferred and non recoverable dividend per financial year corresponding to 5 % of the portion that such Ordinary Shares represent in the nominal amount of the share capital of the Company (the "Second Preferred Dividend") subject to (i) the prior satisfaction of the First Preferred Dividend, (ii) available liquidity, (iii) available distributable amounts and (iv) approval by the Board.

(b) The Ordinary Shares shall be entitled to a dividend per financial year, pro rata to the portion that such Ordinary Shares represent in the nominal amount of the share capital of the Company, subject to (i) the prior satisfaction of both the First Preferred Dividend and the Second Preferred Dividend (ii) available liquidity, (iii) available distributable amounts and (iv) approval by the Board.

(c) Subject to the achievement of the First IRR Threshold, the Ordinary Shares shall be entitled to a preferred dividend until achievement by the Ordinary Shares of an aggregate IRR of 20 % calculated from the date of registration of the Preferred Shares to the time of receipt of payment (the "Second IRR Threshold").

(d) Upon achievement by the Preferred Shares of the First IRR Threshold and achievement by the Ordinary Shares of the Second IRR Threshold, the provisions of Article 5.2.1.1 and the provisions of Article 5.2.1.2 (a), (b) and (c) shall cease to apply. Each and every Ordinary Share and each and every Preferred Share shall from then on be entitled to equal economic rights.

5.2.2. Upon occurrence of an Exit

5.2.2.1. If the Preferred Shares have not achieved the First IRR Threshold The Preferred Shares shall be entitled to a preferential right to receive any distributions or repayments on Shares from the Company, subject to (i) available liquidity, (ii) available distributable amounts and (iii) approval by the Board until such Preferred Shares have achieved the First IRR Threshold.

5.2.2.2. If the Preferred Shares have achieved the First IRR Threshold and the Ordinary Shares have not achieved the Second IRR Threshold

The Ordinary Shares shall be entitled to a preferential right to receive any distributions or repayments on Shares from the Company, subject to (i) available liquidity, (ii) available distributable amounts and (iii) approval by the Board until such Ordinary Shares have achieved the Second IRR Threshold.

5.2.2.3. Upon achievement of both the First IRR Threshold and the Second IRR Threshold

Each and every Ordinary Share and each and every Preferred Shares shall have equal economic rights.

Art. 6. Authorized Share Capital. The authorized share capital is set at sixty-three million two hundred thousand Euro (EUR 63,200,000.-) represented by Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The Board is authorized to increase the subscribed share capital within the limits of the authorized capital. The authorization granted to the Board is subject to the following restrictions:

- Up to forty-three million two hundred thousand million Euro (EUR 43,200,000.-) is reserved for the issuance of Ordinary Shares to honor the Company's obligation to issue Ordinary Shares upon conversion of convertible bonds issued by the Company, said authorization being granted for a period ending on April 30, 2011; and

- Up to twenty million Euro (EUR 20,000,000) is reserved for the issuance of Preferred Shares without reserving to the shareholders a preferential right to subscribe to such Preferred Shares, said authorization being granted for a period ending on 16 April 2012.

These increases of the share capital may be subscribed and issued in the form of Shares with or without share premium and shall be paid up by contribution in cash.

The Board may delegate to any director, representative, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment of the subscription price of the Shares representing all or part of such capital increase.

If at any time a shareholder who has committed to subscribe for Shares fails to honour its commitment through the full payment of the subscription price within the timeframe decided by the Board, the Board has the authority to suspend the rights attached to the Shares previously subscribed and paid for by the defaulting shareholder and to sell and transfer the relevant Shares to a new investor who accepts to take over the subscription commitments of the defaulting shareholder.

The authorized share capital and the subscribed share capital of the Company may be increased or decreased by a resolution taken by Qualified Majority (as defined hereafter).

Art. 7. Form of Shares. The Shares of the Company shall be issued in registered form.

Shares may be issued only upon acceptance of the relevant subscription application and after receipt of the purchase price. The subscriber will, without undue delay, upon acceptance of his subscription application and receipt of the purchase price, receive title to the Shares purchased by him and obtain confirmation of his shareholding.

Payments of dividends will be made to registered shareholders, at their addresses indicated in the register of shareholders.

All issued Shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more entities designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each Share. Every transfer of a registered Share shall be entered in the register of shareholders.

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership of such Shares.

The Board, the investment adviser and the shareholders will have the right to access to and to inspect the shareholders register.

Art. 8. Transfer of Shares. Shares are freely transferable to Well Informed Investors meeting the criteria of Article 5 of the articles of association. Every transfer of a Share shall be executed by written declaration of transfer and shall be

entered in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered in the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

The Company recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Art. 9. Restrictions on Ownership of Shares. The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body (a "Precluded Person"), (i) if the holder of Share does not constitute a Well Informed Investors as defined in Art 2 of the SICAR Law; (ii) if in the judgment of the Board such holding may be detrimental to the Company or the majority of its shareholders; (iii) if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign; (iv) if as a result thereof it may have adverse regulatory, tax or fiscal consequences, in particular if as a result thereof the Company would become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg (including but without limitation tax laws); or (v) if a single shareholder would hold more than twenty-five per-cent (25 %) of the issued share capital of the Company. If the Board deems any such person to be a Precluded Person it shall inform such person of the reason and provide reasonable evidence thereof.

For such purposes the Board may:

A.- decline to issue any Shares and decline to register any transfer of a Share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such Shares by a Precluded Person or an investor other than a Well Informed Investor; and

B.- at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares in the register of shareholders, to furnish it with any information, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not legal or beneficial ownership of such shareholder's Shares rests in a Precluded Person or an investor other than a Well Informed Investor, or whether such registry will result in legal or beneficial ownership of such Shares by a precluded Person or an investor other than a Well Informed Investor; and

C.- decline to accept the vote of any Precluded Person or investor other than a Well Informed Investor at any general meeting of shareholders of the Company; and

D.- where it appears to the Board that any Precluded Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares, direct such shareholder to sell his Shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) calendar days of the notice. If such shareholder fails to comply with the direction, the Company may redeem the relevant Shares from such shareholder in the manner described hereafter (the "Compulsory Redemption")

Art. 10. Redemption of Shares. Shares of the Company are redeemable by the Company upon determination by the Board only. No redemption may be requested by the holders of Shares.

The Company may, at the entire discretion of the Board, proceed to Compulsory Redemption of Shares up to the amount and under the conditions specified by the Board in a notice served to Precluded Persons. The notice served for the Compulsory Redemption of Shares and for the redemption of Shares shall specify the number of Shares to be redeemed, the Valuation Date as defined hereafter and the date on which such redemption will be effective (the "Redemption Date").

Immediately after the close of business on the Redemption Date specified in the redemption notice (and whether or not such holder(s) of Shares shall have provided the bank account information required below) such holder(s) of Shares shall cease to be the owner(s) of the Shares referred to in the redemption notice and his (their) name shall be removed as the holder(s) of such Shares from the register of shareholders. Any such person will cease to have any rights as a shareholder in the Company with respect to the Shares so redeemed as from the close of business of the Redemption Date specified in the redemption notice referred to above.

In any case, the redemption notice shall be served upon holder(s) of Shares by sending the same by mail addressed to such holder(s) of Shares at his (their) last address appearing in register of shareholders or known to the Company. The holder(s) of the relevant Shares shall thereupon forthwith be obliged to indicate a bank account to which the redemption price for his (their) Shares redeemed is to be transferred to.

Except in the case of Compulsory Redemption, the redemption price to be paid for each Share redeemed shall be at the Net Asset Value (as defined hereafter) of such Share calculated as at the next Valuation Date, less an amount, if any, equal to any duties and charges which will be incurred upon the disposal of the Company's investments as at the Re-

demption Date in order to make such a redemption or any relevant and duly justified other value provided that such value is determined using commonly accepted and market standard practices.

In case of Compulsory Redemption, the redemption price will be equal to the subscription price paid at the time by the redeeming Shareholder. However, if the Board determines that the Net Asset Value of the Shares has decreased materially since subscription by the relevant Shareholder, the Board may change the redemption price to a price based on the new valuation of the Shares on the relevant redemption date.

In any case, payment of the redemption price shall be made by the Company to the bank account indicated by the holder(s) of the relevant Shares or as may be agreed between the parties. In the event the holder(s) of the relevant Shares does not indicate a bank account to which the redemption price shall be transferred, the Company may either deposit such amount on an account opened for such purpose or send a check for such amount to the last address of such holder (s) of Shares appearing in the register of shareholders or known to the Company, each time at the sole risk and costs of the holder(s) of the relevant Shares. Upon transfer or deposit of the redemption price or the posting of a check as aforesaid, no person interested in the relevant Shares redeemed pursuant to the redemption notice shall have any further interest in Shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof or of the redemption price.

Shares of the capital of the Company redeemed by the Company shall be cancelled.

The exercise by the Company of the powers conferred by this Article relating to Compulsory Redemption shall not be questioned or invalidated in any case on the grounds that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Art. 11. Valuation Date. The Net Asset Value (as defined hereafter) of the Company shall be determined by the Board, from time to time, but in no instance less than twice annually, as the Board by regulation may direct (every such day or time for determination of Net Asset Value being referred to herein as a "Valuation Date").

The Board may suspend the determination of the Net Asset Value of Shares in exceptional cases where circumstances so require and provided the suspension is justified having regard to the interests of shareholders.

No issue or redemption of Shares will take place during any period when the calculation of the Net Asset Value is suspended. If appropriate, notice of any suspension will be given to shareholders.

Art. 12. Net Asset Value. The net asset value of the Company ("Net Asset Value") and the Net Asset Value per Share of each Class of Shares, expressed in euro, shall be calculated on the basis of the fair value by the Administrative, Registrar and Transfer Agent (as defined in the SICAR Law) under the responsibility of the Board in accordance with SICAR Law, Luxembourg general accepted accounting principles ("Lux GAAP") law and the international financial reporting standards ("IFRS") and the provisions of these articles of association.

12.1. Net Asset Value

The Net Asset Value shall be the value of the assets less the liabilities of the Company including increase of fair value or any returns or distributions received during the period between two Valuation Dates.

The valuation of the Net Asset Value shall be made in the following manner; provided however that:

- a) defaulted Shares shall be disregarded for the purpose of calculation of the Net Asset Value other than in relation to the determination of the price of a Compulsory Redemption; and
- b) the unpaid portion of the committed capital in respect of any Shares not already issued shall be disregarded in calculating the Net Asset Value of such Shares:

12.1.1. The assets of the Company shall include (without limitation):

1. property investments or property rights registered in the name of subsidiaries controlled by the Company;
2. shareholdings in convertible and other debt securities of real estate companies;
3. all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
4. all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of properties, property rights, securities or any other assets sold but not delivered);
5. all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments in a manner not inconsistent with paragraph (d) below with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
6. all stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
7. all rentals accrued on any property Investments or Interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the value attributed to such asset;
8. the formation expenses of the Company, including organisation cost and the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off; and

9. all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined on the basis of the fair value as follows:

a) subject as prescribed below, real estate will be valued by one or more independent appraisers, as decided by the Board, annually as per 31 December and on such other days as the Board may determine. Each such valuation result will be made on the basis of the gross open market value, except for assets classified as held for sale for which the value will be measured at the lower of its carrying amount or fair value less costs to sell;

b) subject as specified below, the securities of real estate companies which are not listed on a stock exchange nor dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the probable net realisation value (excluding any deferred taxation) estimated with prudence and in good faith with the Company using the value of real estate as determined in accordance with (a) above and as prescribed below;

c) the value of any cash at hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as the Company may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

d) All other assets of any kind or nature will be valued at their fair value as determined in good faith by or under the responsibility of the Board in accordance with generally accepted valuation principles and procedures. For the purpose of determining the fair value of the assets under this provision, the Board may have regard to all factors that it reasonably considers relevant in relation to such assets which factors may include (when applicable) inter alia: (i) the characteristics of and fundamental analytical data relating to the assets including the costs, size, current interest rate, period until next interest rate reset, maturity and lending rate of the assets, the terms and conditions of the assets' debt structure; (ii) the nature and adequacy of the Company's rights, remedies and interests; (iii) the creditworthiness of the assets' business, cash flows, capital structure and future prospects; (iv) information relating to recent relevant market transactions; (v) the reputation and financial condition of the assets and recent reports relating to the assets; (vi) general economic market conditions affecting the fair value of the assets. The Board is authorised to apply other alternative valuation principles if the aforementioned valuation methods appear inadequate in principle or inappropriate in extraordinary circumstances or upon the occurrence of extraordinary events.

The appraisal of the value of (i) property investments and property rights registered in the name of directly or indirectly wholly-owned subsidiaries of the Company and (ii) indirect shareholdings of the Company in real estate companies referred to under (b) above in which the Company shall hold more than 50 % of the outstanding voting stock, shall be undertaken by the independent appraiser(s). Such valuation may be established at the accounting year end and used throughout the following year unless there is a change in the general economic situation or in the condition of the relevant properties or property rights held by the Company or by any of the companies in which the Company has a shareholding which requires new valuations to be carried out under the same conditions as the annual valuations.

The value of all assets and liabilities not expressed in Euro will be converted into Euro at the relevant rates of exchange ruling on the relevant Valuation Date. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by the Board.

The Board may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

12.1.2 The liabilities of the Company shall include (without limitation):

- 1) all loans, bills and accounts payable;
- 2) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- 3) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, management fees, incentive fees, custodian fees, and corporate agents' fees);
- 4) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company;
- 5) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Date, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorised and approved by the Board, as well as such amount (if any) as the Board may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;
- 6) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law and IFRS. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which may comprise:

a) all organisational expenses relating to the establishment of the Company, preparation of the placing documents and related agreements including but not limited to legal, accounting and independent valuer's fees, securities filing fees, postage and out of pocket expenses incurred excluding marketing expenses and travel expenses;

b) all operational expenses including, but not limited to fees and expenses payable to the Company's auditors and accountants, custodian and its correspondents, domiciliary and corporate agent, registrar and transfer agent, any paying agent, any permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration (if any) of the directors and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Com-

pany with any Governmental agencies in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing, and distributing periodical reports or registration statements, and the costs of any reports to shareholders, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of identifying, buying, holding and selling assets, property agency fees, if applicable, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex, hedging costs and borrowing costs and fees and expenses and costs of third party services related to the transactions, assets, projects, asset owning companies in relation to both completed and uncompleted transactions.

7) All financial liabilities of the Company shall be valued at their mark to market value and the net result in the figures should be treated as an asset or a liability of the Company;

8) Any performance fees not ascertained at the relevant time shall be based on a bona fide estimate of the likely amount of such fees.

Shareholders shall, on request, be given details of any of the fees and expenses referred to in this Article 12.

The value of the Company's liabilities is recorded at cost or amortised cost with the exception of any derivatives which are recorded at fair value.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the Net Asset Value taken by the Board or by any bank, company or other organisation which the Board may appoint for the purpose of calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

12.2. Net Asset Value per Share of each Class of Shares

The Net Asset Value of each Class of Shares shall be calculated by allocating the Net Asset Value to each Class of Shares according to the portion that the relevant Class of Shares represents in the share capital and according to the distribution model described under Article 5.2. of the articles of association.

The resulting Net Asset Value per Class of Shares shall be divided by the total number of Shares in the respective Class of Shares, resulting in a Net Asset Value per Share of each Class of Shares.

The Net Asset Value per Share of each Class of Shares may be rounded up or down as the Board shall determine.

Title III. Administration and Supervision

Art. 13. Directors. The Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed by the general meeting of the shareholders for a period of one (1) year and shall hold office until their successor is elected.

The number of members of the Board and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Shareholders, who had invested at least twenty-five million euro (EUR 25,000,000) in the Company at the time of the launch of its business, may propose a list of candidates to the general meeting of shareholders and one director shall be elected out of this list subject to approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting of the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting of shareholders.

Art. 14. Board meetings. The Board shall choose among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders. The Board shall meet upon call by the chairman or any one director, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman, and in his absence a vice-chairman, shall preside at the meetings of the directors and of the shareholders. In absence of the chairman and a vice-chairman, the shareholders or the Board members shall decide by a majority vote of the directors present or represented that another director, or in case of a shareholders' general meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The Board may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board. The officers need not be directors or shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these articles of association, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board.

Written notice of any meeting of the Board shall be given by email, fax or any other similar means of communication to all directors at twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. The convening notice may be waived by consent in writing, by email, fax or any other similar means of communication. Separate convening notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board.

Any director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by email, by telefax or any other similar means of communication another director as his proxy. One director may represent one or more directors. Directors may also cast their vote in writing by email, by telefax or any other similar communication means.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call or similar means of communication equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. Such conference calls shall, to the extent this is practicable, be initiated in Luxembourg.

The directors may only act at duly convened meetings of the Board provided however that resolutions of the Board may also be passed in the form of a consent resolution in identical terms in the form of one or several documents in writing, signed by all the directors or by telefax, which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can deliberate or act validly only if more than half of its directors are present or represented.

Resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by all directors present at the meeting.

Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented and, in case of equality of votes, the chairman shall have a casting vote.

Art. 15. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with its articles of association.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board.

Art. 16. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of any two directors acting jointly or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Board.

For the avoidance of doubt, the directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorised thereto by resolution of the Board.

Art. 17. Delegation of Power. The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board, who shall have the powers determined by the Board and who may, if the Board so authorises, sub-delegate their powers.

The Board may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 18. Indemnification of Directors. The Company may indemnify any director or officer and her/his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by her/him in connection with any action, suit or proceeding to which she/he may be made a party by reason of her/his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which she/he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which she/he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for her/his willful misconduct, bad faith, fraud, reckless disregard or gross negligence; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 19. Conflicts of Interest. Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board conflicting with that of the Company, shall be obliged to advise the Board and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting and may not take part in these deliberations. At the next following general shareholders' meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

Art. 20. Auditors. The operations of the Company and its financial situation including particularly its books shall be supervised by one authorised auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), who shall satisfy the requirements of Luxembourg laws to honourableness and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the SICAR Law. The authorised auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders and until their successor is elected, subject to the Commission de Surveillance du Secteur Financier's approval.

Title IV. General meetings - Accounting year - Distributions

Art. 21. General Meetings of Shareholders of the Company. The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by any member of the Board, where appropriate upon the request of the investment advisor, of the Company's auditor as set forth in the law, or of shareholders representing at least five percent (i.e. 5 %) of the share capital.

For the purposes of these articles of association:

(a) a "Qualified Majority" shall mean a decision taken by majority vote of two-thirds (2/3) of the Shares present or represented at a shareholder's general meeting where a quorum of half of all the Shares in issue, at the date of the general meeting of shareholders, has been reached. If the quorum is not reached at the first general meeting of shareholders, the

general meeting of shareholders shall be reconvened. Any reconvened general meeting of shareholders having the same agenda will not be subject to the above quorum requirement and decisions are validly taken by majority vote of two-thirds (2/3) of the Shares present or represented at such reconvened meeting.

(b) subject to the requirements of Luxembourg law, any other reference to a shareholders vote shall mean a decision taken by majority vote of the Shares present or represented at a shareholder's general meeting in which there shall be no quorum requirements.

The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, on the last Wednesday of the month of April at 1.00 p.m.

If such day is not a business day the annual meeting shall be held on the next following business day.

The agenda of the annual general meeting of shareholders shall include at least:

1. Report of the Company's activities;
2. Approval of the annual report and discharge to the Board from liability for the performance of their task;
3. Allocation of profits or balancing of losses;
4. Election of Directors;
5. Appointment of the independent auditor.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the Board pursuant to a notice setting forth the agenda, time and place of the general meeting of shareholders, the applicable quorum and the majority requirements, sent at least eight business days prior to the general meeting of shareholders to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders. The notice shall be sent by registered mail. The agenda shall be prepared by the Board except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the Board may prepare a supplementary agenda.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any general meeting of shareholders.

The business transacted at any general meeting of shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each Share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these articles of association. Shareholders may act either in person or by giving a written proxy to another person who need not be a shareholder and may be a director of the Company.

Art. 22. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin at the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

Art. 23. Distributions. The appropriation of the annual results and any other distributions shall be determined by the annual general meeting of shareholders upon proposal by the Board in accordance with Article 5 above and with the Prospectus.

No distribution of dividends may be made if as a result thereof the capital of the Company became less than the minimum prescribed by law.

The dividends declared may be paid in Euro or in any other currency selected by the Board of Directors and they shall be paid within a time period of twenty (20) business days after the approval of the annual report by the general meeting of shareholders.

The Board may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of the beneficiary in question.

Title V. Final provisions

Art. 24. Custodian. The Company has entered into a custodian agreement with a bank, which shall satisfy the requirements of the SICAR Law (the "Custodian"). All securities and cash of the Company are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by the SICAR Law.

In the event of the Custodian desiring to retire, the Board shall use their best endeavours to find a company to act as custodian and upon doing so the Board shall appoint within two months such corporation to be custodian in place of the retiring Custodian. The Board may terminate the appointment of the Custodian, but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in the place thereof.

The duties of the Custodian shall respectively cease:

a) in the case of voluntary withdrawal of the Custodian, acting reasonably, or of its removal by the Company; until it is replaced, which must happen within two (2) months, the Custodian shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the shareholders of the Company;

b) where the Custodian or the Company have been declared bankrupt, have entered into a composition with creditors, have obtained a suspension of payment, have been put under court controlled management or have been the subject of a similar proceedings or have been put into liquidation;

c) where the Luxembourg financial supervisory authority withdraws its authorization of the Company or the Custodian.

Art. 25. Dissolution of the Company. The Company may be dissolved by anticipation by a resolution of the general meeting of shareholders. Decision to dissolve the Company must be taken by Qualified Majority.

Art. 26. Liquidation. Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation. Such liquidator(s) must be approved by the Luxembourg supervisory authorities and must provide all guarantees of honourability and professional skill.

Art. 27. Amendments to the articles of association. The articles of association may be amended from time to time by a general meeting of shareholders, subject to a decision taken by Qualified Majority.

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by the articles of association shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 on commercial companies and the SICAR Law as such laws have been or may be amended from time to time."

Third resolution

The Meeting resolves at the unanimity to transfer the registered office to 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg and to subsequently amend the first sentence of the article 2 of the articles of association which shall be read as follows:

" **Art. 2.** First sentence The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

Fourth resolution

The Meeting acknowledges the resignation of Mr. Morten Beck Jorgensen from his mandate as director as of 30 March 2010.

Fifth resolution

The Meeting resolves at the unanimity to appoint Mr. Peter Mollerupborn on April 9, 1955 in Roskilde, residing at 31-33 Kalvebod Brygge, DK-1780 Kobenhavn as new director of the Company from April 16, 2010 until the next Annual General Meeting .

Sixth resolution

The Meeting resolves at the unanimity to amend the fees granted to the members of the board of directors and to granted for the period 1 May 2009 to 30 April 2010

(i) Chairman Mogens Jorgensen DKK 1,500,000,

(ii) Vice chairman Kaj Andreasen DKK 500,000,

(iii) Lau Kristensen DKK 300,000,

(iv) Alain Heinz DKK 250,000,

whereas Morten B. Jorgensen is granted no fee.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company are estimated at EUR 2,200 (two thousand two hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le seizième jour du mois d'avril,

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Baltic Property Trust Optima S.A., SICAR" (la "Société"), une société anonyme qualifiant société d'investissement en capital à risque, régie par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.456, constituée suivant acte de Maître Henri Hellickx, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 30 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 909 en date du 16 septembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellickx, reçu en date du 27 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1037 en date du 19 mai 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Me Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;

Le président désigne comme secrétaire Madame Audrey Noel-Coppede, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

Le président désigne comme scrutateur Madame Sandrine Goiris, licenciée en sciences économiques, ayant son adresse professionnelle au 1 B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. que les actions étant toutes nominatives, la présente assemblée a été convoquée par des avis envoyés à tous les actionnaires par lettre recommandée en date du 31 mars 2010.

II. que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III. que le capital social de la Société est variable et égal à tout moment à la valeur nette des actifs de la Société.

IV. que des un million cinq cent mille (1.500.000) actions émises par la Société, 977.971 sont présentes ou représentées si bien que le quorum d'au moins cinquante pourcent (50%) du capital émis est présent ou représenté à la présente assemblée de sorte que celle-ci peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, étant entendu que chaque point doit faire l'objet d'un vote favorable d'au moins deux tiers (2/3) des voix exprimées à cette assemblée.

V. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Prise de connaissance du rapport du conseil d'administration justifiant de la création du capital autorisé dans le cadre de l'émission de nouvelles actions préférentielles;

2. Refonte des statuts pour refléter, parmi d'autres mais pas exclusivement les points suivants:

i. Modification de la dénomination sociale de la Société de "Baltic Property Trust Optima S.A., SICAR" en "BPT Optima S.A., SICAR",

ii. Modification de la durée de la société d'une durée indéterminée à une durée limitée au 31 décembre 2015 et introduction des dispositions relatives à la dissolution de la Société,

iii. Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. Objet.** L'objet exclusif de la Société est de placer ses actifs dans des titres représentant du capital à risque au sens le plus large autorisé par l'article 1 de la Loi SICAR et par le prospectus émis de temps à autres par la Société (le "Prospectus") dans le but de faire bénéficier ses investisseurs des résultats de la gestion de ses actifs en contrepartie du risque qu'ils encourent.

La Société investit principalement indirectement dans des propriétés commerciales ou dans des portefeuilles de propriété commerciales qui offrent des opportunités de développement élevées sur les marchés cibles d'Estonie, Lettonie, Lituanie et Pologne (principalement sans la région de la mer Baltique) du fait de leur localisation stratégique.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet dans les limites les plus larges prévues par la Loi SICAR.

La Société peut emprunter par tout moyen et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument, lesquels peuvent être convertibles. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés s'il est jugé utile au développement et à l'accomplissement de son objet et autorisé par la Loi SICAR. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne s'il est jugé utile au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi SICAR."

iv. Compensation des pertes de la Société par

a. l'annulation de la prime d'émission de dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-trois mille vingt et un Euros et trente-neuf centimes (EUR 18.983.021,39),

b. la réduction du capital social de la Société de son montant actuel de cent cinquante millions Euro représenté par un million cinq cent mille actions par l'annulation d'un million quatre-vingt dix mille (1.090.000) actions de la Société afin de compenser les pertes de la Société.

Le capital social de la Société est par conséquent fixé à quarante-et-un millions Euro (EUR 41.000.000) représenté par quatre cent dix mille (410.000) actions, chacune d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100),

v. Création de deux classes d'actions, i.e. une classe d'actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") et une classe d'actions préférentielles (the "Actions Préférentielles") et détermination des droits et obligations des Actions Préférentielles et des Actions Ordinaires,

vi. Conversion des actions émises et actuellement en circulation en Actions Ordinaires,

vii. Annulation de la partie du capital autorisé représentant le montant de EUR 20.000.000,- réservé à l'offre de souscription d'actions à un ou plusieurs investisseurs externes, et suppression subséquente du second tiret de l'article 5.1 des statuts,

viii. Sur base du rapport présenté par le conseil d'administration en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée): création d'un capital autorisé d'un montant de EUR 20.000.000,- permettant au conseil d'administration d'émettre jusqu'à 200.000,- Actions Préférentielles nouvelles et de restreindre ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission de telles Actions Préférentielles,

ix. Clarification des restrictions de détention et de rachat des actions,

x. Octroi au conseiller en investissement du droit d'accès et de consulter le registre des actionnaires,

xi. Clarification de la méthode de détermination de la valeur nette d'inventaire,

xii. Modification des dispositions relatives à la nomination et à la cooptation des administrateurs,

xiii. Clarification des dispositions relatives à la tenue des réunions du conseil d'administration et à ses pouvoirs,

xiv. Modification du libellé relatif à la signature de la Société,

xv. Clarification des dispositions relatives à la possibilité pour le conseil d'administration de déléguer certains pouvoirs,

xvi. Clarification des dispositions relatives à l'indemnisation des administrateurs,

xvii. Clarification des dispositions relatives à la tenue des assemblées générales des actionnaires,

xviii. Modification des dispositions relatives à l'allocation des profits aux classes d'actions respectives dans le cas d'émission des Actions Préférentielles, et

xix. Clarification des dispositions relatives au Dépositaire;

3. Transfert du siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

4. Prise de connaissance de la démission de M. Morten B. Jorgensen de son mandat d'administrateur;

5. Nomination de M. Peter Mollerup comme nouvel administrateur;

6. Approbation des modifications aux rémunérations octroyées aux membres du conseil d'administration. Il est ainsi proposé que les rémunérations suivantes soient octroyées pour la période du 1^{er} mai 2009 au 30 avril 2010 (i) Président Mogens Jorgensen DKK 1.500.000,- (ii) Vice-président Kaj Andreasen DKK 500.000,- (iii) Lau Kristensen DKK 300.000,- (iv) Alain Heinz DKK 250.000,-, alors que Morten B. Jørgensen ne sera pas rémunéré.

7. Divers;

V. que les actionnaires de la société ont exprimé la volonté d'adopter les modifications aux statuts point par point.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend connaissance du rapport du conseil d'administration justifiant de la création du capital autorisé dans le cadre de l'émission de nouvelles actions préférentielles.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de procéder à la refonte des statuts et plus particulièrement:

i. de modifier la dénomination sociale de la Société de "Baltic Property Trust Optima S.A., SICAR" en "BPT Optima S.A., SICAR",

ii. de modifier la durée de la société d'une durée indéterminée à une durée limitée au 31 décembre 2015 et d'introduire des dispositions relatives à la dissolution de la Société,

iii. de modifier l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. Objet.** L'objet exclusif de la Société est de placer ses actifs dans des titres représentant du capital à risque au sens le plus large autorisé par l'article 1 de la Loi SICAR et par le prospectus émis de temps à autres par la Société (le

"Prospectus") dans le but de faire bénéficier ses investisseurs des résultats de la gestion de ses actifs en contrepartie du risque qu'ils encourent.

La Société investit principalement indirectement dans des propriétés commerciales ou dans des portefeuilles de propriété commerciale qui offrent des opportunités de développement élevées sur les marchés cibles d'Estonie, Lettonie, Lituanie et Pologne (principalement sans la région de la mer Baltique) du fait de leur localisation stratégique.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet dans les limites les plus larges prévues par la Loi SICAR.

La Société peut emprunter par tout moyen et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument, lesquels peuvent être convertibles. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés s'il est jugé utile au développement et à l'accomplissement de son objet et autorisé par la Loi SICAR. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne s'il est jugé utile au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi SICAR."

iv. de compenser les pertes de la Société par

a. l'annulation de la prime d'émission de dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-trois mille vingt et un Euros et trente-neuf centimes (EUR 18.983.021,39),

b. la réduction du capital social de la Société de son montant actuel de cent cinquante millions Euro représenté par un million cinq cent mille actions par l'annulation d'un million quatre-vingt dix mille (1.090.000) actions de la Société afin de compenser les pertes de la Société. Le capital social de la Société est par conséquent fixé à quarante-et-un million Euro (EUR 41.000.000) représenté par quatre cent dix mille (410.000) actions, chacune d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100).

Cette réduction de capital est réalisée par absorption des pertes en annulant un million quatre-vingt dix mille (1.090.000) actions de la Société. L'annulation des actions sera effectuée proportionnellement aux actions détenues par tous les actionnaires.

L'existence des pertes subies ressort des comptes arrêtés au 31 décembre 2009 confirmée par une attestation du conseil d'administration datée du 15 avril 2010.

Les comptes au 31 décembre 2009 et l'attestation du conseil d'administration resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

v. de créer deux classes d'actions, i.e. une classe d'actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") et une classe d'actions préférentielles (the "Actions Préférentielles") et de déterminer les droits et obligations des Actions Préférentielles et des Actions Ordinaires,

vi. de convertir les actions émises et actuellement en circulation en Actions Ordinaires,

vii. d'annuler de la partie du capital autorisé représentant le montant de EUR 20.000.000,- réservé à l'offre de souscription d'actions à un ou plusieurs investisseurs externes, et suppression subséquente du second tiret de l'article 5.1 des statuts,

viii. sur base du rapport présenté par le conseil d'administration en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée), de créer un capital autorisé d'un montant de EUR 20.000.000,- permettant au conseil d'administration d'émettre jusqu'à 200.000,- Actions Préférentielles nouvelles et de restreindre ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission de telles Actions Préférentielles.

Ledit rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

ix. de clarifier les restrictions de détention et de rachat des actions,

x. d'accorder au conseiller en investissement le droit d'accès et de consulter le registre des actionnaires,

xi. de clarifier la méthode de détermination de la valeur nette d'inventaire,

xii. de modifier les dispositions relatives à la nomination et à la cooptation des administrateurs,

xiii. de clarifier les dispositions relatives à la tenue des réunions du conseil d'administration et à ses pouvoirs,

xiv. de modifier le libellé relatif à la signature de la Société,

xv. de clarifier les dispositions relatives à la possibilité pour le conseil d'administration de déléguer certains pouvoirs,

xvi. de clarifier les dispositions relatives à l'indemnisation des administrateurs,

xvii. de clarifier les dispositions relatives à la tenue des assemblées générales des actionnaires,

xviii. de modifier les dispositions relatives à l'allocation des profits aux classes d'actions respectives dans le cas d'émission des Actions Préférentielles, et xix. de clarifier des dispositions relatives au Dépositaire.

Les Statuts auront désormais la teneur suivante:

"Titre I^{er} . Nom - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Nom. Il est constitué entre les souscripteurs et toutes les personnes pouvant devenir propriétaires des actions ci-après émises, une société anonyme reconnue comme une "société d'investissement en capital à risque" sous le nom de "BPT Optima S.A., SICAR" ("Société").

La Société est régie par la loi du 15 juin 2004 concernant les sociétés d'investissement en capital à risque ("SICAR"), telle que modifiée ("Loi SICAR") et par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La renonciation à la soumission à la Loi SICAR requiert le vote unanime des actionnaires de la Société ainsi que l'accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré à tout autre endroit dans la commune de Luxembourg par résolution du conseil d'administration (le "Conseil").

Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-duché du Luxembourg soit à l'étranger (mais en aucun cas aux États-Unis d'Amérique, ses territoires ou possessions) par une décision du Conseil.

Dans le cas où le Conseil décide que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et sont susceptibles d'avoir des effets sur les activités normales de la Société à son siège social ou sur la facilité des communications entre ce siège et des personnes se trouvant à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète des circonstances anormales; ces mesures provisoires seront sans effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert temporaire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une période limitée jusqu'au 31 décembre 2015, à moins que toute ou partie des actions de la Société ne soient listées sur quelque bourse que ce soit, dans quel cas, la Société est considérée comme être établie pour une période indéterminée.

La Société demandera son inscription à la cote sur une bourse de valeurs mobilières située soit au Luxembourg soit dans un autre pays de l'UE avant son terme. Si la Société n'est pas inscrite à la cote au 31 décembre 2015, la Société sera liquidée à moins que les actionnaires représentant au moins quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du capital social ne votent en faveur de la continuité de la Société. Dans ce cas, les actionnaires restants (10 %) qui n'ont pas voté pour la continuité de la Société, peuvent réclamer dans un délai de trente (30) jours à partir du jour de la résolution des actionnaires de continuer la Société, le rachat ou l'annulation et le remboursement de leurs Actions par la Société à leur Valeur Nette d'Inventaire conformément à la dernière évaluation telle que définie aux articles 10 et 11 des statuts.

Art. 4. Objet. L'objet exclusif de la Société est de placer ses actifs dans des titres représentant du capital à risque au sens le plus large autorisé par l'article 1 de la Loi SICAR et par le prospectus émis de temps à autres par la Société (le "Prospectus") dans le but de faire bénéficier ses investisseurs des résultats de la gestion de ses actifs en contrepartie du risque qu'ils encourent.

La Société investit principalement indirectement dans des propriétés commerciales ou dans des portefeuilles de propriété commerciales qui offrent des opportunités de développement élevées sur les marchés cibles d'Estonie, Lettonie, Lituanie et Pologne (principalement sans la région de la mer Baltique) du fait de leur localisation stratégique.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet dans les limites les plus larges prévues par la Loi SICAR.

La Société peut emprunter par tout moyen et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument, lesquels peuvent être convertibles. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés s'il est jugé utile au développement et à l'accomplissement de son objet et autorisé par la Loi SICAR. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne s'il est jugé utile au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi SICAR.

Titre II. Capital social - Actions - Valeur net d'inventaire de l'actif

Art. 5. Capital Social. Le capital de la Société est de quarante-et-un millions d'Euro (EUR 41.000.000,-) représenté par quatre cent dix mille (410.000,-) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune.

Outre les Actions Ordinaires, la Société peut émettre des actions préférentielles ayant les droits tels que décrits dans ces statuts (les "Actions Préférentielles") d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune. Les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles sont collectivement désignées comme étant les "Actions".

Les produits de l'émission d'Actions sont investis dans un portefeuille d'investissements acquis par la Société et toutes les Actions ont la même valeur.

Les Actions ne pourront être souscrites que par apport en espèces, par des Investisseurs Avertis, définis par l'article 2 de la Loi SICAR, comme tout investisseur institutionnel, investisseur professionnel ainsi que tout autre investisseur qui i) a déclaré par écrit son adhésion au statut d'Investisseur Averti et ii) investit un minimum de cent vingt-cinq mille Euro

(EUR 125.000,-) dans la Société, ou bénéficie d'une appréciation de la part d'une entreprise d'investissement, d'un éta-blisement de crédit au sens de la Directive 2006/48/CE, ou d'un autre professionnel du secteur financier soumis au règles de conduite au sens de la Directive 2004/39/CE, ou d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa capacité à appréhender un investissement en capital à risque.

Aucun actionnaire n'est autorisé à détenir, directement ou indirectement, plus de vingt-cinq pour cent (25 %) du capital émis par la Société. Lorsqu'un actionnaire excède cette limite, ou ne remplit plus les conditions de qualification en tant qu'investisseur averti, la Société procédera à un rachat du surplus d'Actions suivant la procédure déterminée aux articles 9 et 10 des statuts.

Tant que le capital social est exclusivement représenté par des Actions Ordinaires, ces Actions bénéficient des mêmes droits.

Dès que les Actions Préférentielles seront émises, les différentes classes d'Actions représentant le capital social de la Société bénéficieront du droit suivant:

5.1. Droits de vote

Toutes les Actions ont le même droit de vote.

5.2. Droits économiques Aux fins de ce sous-article 5.2.:

"Désengagement" renvoie au moment où (i) la Société aura désinvesti de ses investissements par la vente de la totalité de son portefeuille en une seule opération ou (ii) la Société aura désinvesti de ses investissements par la vente de la totalité de son portefeuille en plusieurs opérations ou (iii) la Société sera mise en liquidation ou (iv) lors de l'introduction de la Cotation (telle de définis ci-après).

La "Cotation" renvoie, à l'admission des Actions émises par la Société à la négociation ou l'autorisation d'achat ou de vente sur toute autre bourse de valeurs mobilières reconnue.

"IRR" (abréviation anglaise pour le taux annuel de rendement interne ou "TRI") signifie le taux annuel de rendement interne déterminé selon les lignes directrices de l'association européenne des investisseurs dans les véhicules immobiliers non listés (European Association for Investors in Non-Listed Real Estate Vehicles ou INREV) présentant le rapport d'investissement par la valeur du capital investi sur la période de détention.

5.2.1. Avant le Désengagement

5.2.1.1. Actions Préférentielles:

(a) Les Actions Préférentielles ont droit à un dividende préférentiel mais non remboursable par exercice social correspondant à 5 % de la part représentée par de telles Actions Préférentielles dans le montant nominal du capital social de la Société ("Premier Dividende Préférentiel") sous réserve (i) de liquidité disponible, (ii) de montants distribuables disponibles et (iii) de l'approbation du Conseil.

(b) Les Actions Préférentielles ont droit à un dividende par exercice social en proportion de la part représentée par de telles Actions Préférentielles dans le montant nominal du capital social de la Société sous réserve (i) distribution préalable du Second Dividende Préférentiel, (ii) de montant distribuables disponibles et (iii) de l'approbation du Conseil.

(c) Lorsque que les Actions Préférentielles ont atteint un IRR de 20 % calculé depuis la date d'inscription des Actions Préférentielles, jusqu'au moment du paiement (the "Premier Seuil d'IRR"), les dispositions de l'article 5.2.1.1 (a) et (b) cessent de s'appliquer et les dispositions de l'article 5.2.1.2 (c) sont applicables.

5.2.1.2. Actions Ordinaires

(a) Les Actions Ordinaires bénéficient d'un dividende préférentiel mais non remboursable correspondant à 5 % par exercice social de la part représentée par de telles Actions Ordinaires dans la valeur nominale du capital social de la Société ("Second Dividende Préférentiel") sous réserve (i) de la distribution préalable du Premier Dividende Préférentiel, (ii) de liquidité disponible, (iii) de montant distribuables disponibles et (iv) de l'approbation du Conseil.

(b) Les Actions Ordinaires bénéficient d'un dividende par exercice social au prorata de la part représentée par de telles Actions Ordinaires dans la valeur nominale du capital social de la Société sous réserve (i) de la distribution préalable du Premier Dividende Préférentiel et du Second Dividende Préférentiel, (ii) de liquidité disponible (iii) de montant distribuables disponibles et (iv) de l'approbation du Conseil.

(c) Lors que le Premier Seuil d'IRR est atteint, les Actions Ordinaires bénéficient d'un dividende préférentiel jusqu'à ce que ces Actions Ordinaires ont atteint un IRR de 20 % calculé à partir de la date d'inscription des Actions Préférentielles, jusqu'au moment du paiement (the "Second Seuil d'IRR").

(d) Lorsque les Actions Préférentielles ont atteint le Premier Seuil d'IRR et que les Actions Ordinaires ont atteint le Second Seuil d'IRR, les dispositions de l'article 5.2.1.1 et les dispositions de l'article 5.2.1.2 (a), (b) et (c) cessent de s'appliquer. Chacune des Actions Préférentielles et chacune des Actions Ordinaires bénéficient alors des mêmes droits économiques.

5.2.2. Lors de la survenance du Désengagement

5.2.2.1. Si les Actions Préférentielles n'ont pas atteint le Premier Seuil d'IRR

Les Actions Préférentielles ont un droit préférentiel sur toute distribution ou remboursement d'Actions par la Société, sous réserve (i) de liquidité disponible, (ii) de montants distribuables disponibles et (iii) de l'approbation du Conseil jusqu'à ce que ces Actions Préférentielles atteignent le Premier Seuil d'IRR.

5.2.2.2. Si les Actions Préférentielles ont atteint le Premier Seuil d'IRR mais les Actions Ordinaires n'ont pas atteint le Second Seuil d'IRR

Les Actions Ordinaires ont un droit préférentiel sur toute distribution ou remboursement d'Actions par la Société sous réserve (i) de liquidité disponible, (ii) de montants distribuables disponibles et (iii) de l'approbation du Conseil jusqu'à ce que ces Actions Ordinaires atteignent le Second Seuil d'IRR.

5.2.2.3. Si le Premier Seuil d'IRR et le Second Seuil d'IRR ont été atteint

Chacune des Actions Ordinaires et chacune des Actions Préférentielles bénéficie des mêmes droit économiques.

Art. 6. Capital social. Le capital social autorisé est fixé à soixante trois millions deux cent mille Euro (EUR 63.200.000,-) représenté par des Actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil est autorisé à augmenter le capital social émis dans les limites du capital social autorisé. Cette autorisation accordée au Conseil est sujette aux restrictions suivantes:

- Jusqu'à quarante-trois millions deux cent mille Euro (EUR 43.200.000,-) sont réservés à l'émission d'Actions Ordinaires pour honorer les obligations de la Société à émettre des Actions Ordinaires suite à la conversion des obligations convertibles émises par la Société le 27 mars 2009, cette autorisation étant accordée pour une période s'achevant le 30 avril 2011; et

- Jusqu'à vingt millions Euro (EUR 20.000.000,-) sont réservés à l'émission des Actions Préférentielles sans réserver aux actionnaires un droit préférentiel de souscription à de telles Actions Préférentielles, cette autorisation étant accordée pour une période s'achevant le 16 avril 2012.

Ces augmentations de capital peuvent être réalisées par l'émission d'Actions avec ou sans prime d'émission et doivent être libérées en numéraire.

Le Conseil pourra déléguer à tout directeur de la Société, à tout représentant ou à toute personne dûment autorisée, la charge d'accepter des souscriptions pour la délivrance de nouvelles Actions et de recevoir le paiement de la souscription pour ces dernières.

Si un actionnaire qui s'est engagé à souscrire des Actions ne respecte pas son engagement en payant l'entièreté du prix de souscription dans la le délai prescrit par le Conseil, le Conseil peut suspendre les droits attachés aux Actions qui ont été souscrites et libérées antérieurement par l'actionnaire défaillant et vendre et transférer les Actions concernées à un nouvel investisseur qui accepte de reprendre les engagements de souscription de l'actionnaire défaillant.

Le capital s autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une décision pris à la Majorité Qualifiée (telle que définie ci-après).

Art. 7. Forme des Actions. Les Actions sont nominatives.

Les Actions ne seront émises qu'après acceptation du formulaire de souscription et après réception du prix d'achat. Suite à l'acceptation de la souscription et à la réception du prix d'achat, les Actions souscrites sont attribuées sans délais au souscripteur et il recevra une confirmation de sa participation.

Le paiement des dividendes sera fait aux actionnaires nominatifs, à leur adresse indiquée dans le registre des actionnaires.

Toutes les Actions émises par la Société seront inscrites dans le registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs entités désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque détenteur d'actions, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions qu'il détient et le montant libéré pour chacune des Actions. Tout transfert d'Action sera inscrit au registre des actionnaires.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actionnaires prouve son droit de propriété afférent à ces Actions.

Le Conseil, le conseiller en investissement et les actionnaires disposeront d'un droit d'accès et de contrôle du registre des actionnaires.

Art. 8. Cessibilité des Actions. Les Actions peuvent être cédées librement aux Investisseurs Avertis remplissant les critères définis à l'article 5 des statuts. Le transfert de toute Action se fera par une déclaration écrite de transfert devant être inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

Les actionnaires devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et avis de la Société pourront être envoyés. Cette adresse sera inscrite également sur le registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite dans le registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui sera fixée par la Société à un moment donné, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse ne soit fournie par l'actionnaire. L'actionnaire nominatif pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite envoyée au siège social de la Société, ou à telle autre adresse qui sera fixée par la Société de temps à autre.

La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur unique par Action. Si une ou plusieurs Actions sont conjointement possédées ou si la propriété de ces Actions est contestée, toutes les personnes revendiquant un droit sur ces Actions

doivent désigner un mandataire unique afin de représenter ces Actions envers la Société. Le défaut de désignation de ce mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à ces Actions.

Art. 9. Restrictions afférentes à la Propriété des Actions. La Société peut limiter ou interdire la propriété des Actions de la Société par toute personne, entreprise ou entité légale (une "Personne Interdite") (i) si le détenteur de l'Action n'est pas qualifiée d'Investisseur Averti, (ii) si selon l'appréciation du Conseil cette détention peut nuire à la Société ou à la majorité de ses actionnaires; (iii) si cette détention peut provoquer une violation de toute loi ou règlement du Luxembourg ou étranger; (iv) si elle a pour effet d'avoir des conséquences défavorables sur le plan réglementaire ou fiscal, en particulier si en conséquence de cette détention la Société devenait soumise à d'autres lois que celles du Grand-duché du Luxembourg (incluant sans limitation des lois fiscales); ou (v) si un actionnaire unique détenait à tout moment plus de 25 % du capital émis par la Société. Si le Conseil estime qu'une personne est une Personne Interdite, il l'informerait des motifs en fournissant les preuves raisonnables y afférentes.

À ces fins, le Conseil peut:

A.- refuser d'émettre des Actions et refuser d'enregistrer tout transfert d'une Action lorsqu'il lui semble que cette inscription ou ce transfert pourrait avoir pour effet ou est susceptible d'avoir pour effet de reconnaître la propriété en droit ou effective de ces actions au bénéfice d'une Personne Interdite ou d'un autre investisseur qu'un Investisseur Averti; et

B.- exiger à tout moment de toute personne dont le nom est inscrit ou de toute personne demandant un enregistrement du transfert des actions dans le registre des actionnaires qu'elle lui fournisse toutes informations que la Société peut considérer nécessaires aux fins de définir si la propriété effective des actions de cet actionnaire revient ou non à une Personne Interdite ou un investisseur autre qu'un Investisseur Averti ou si cette inscription aura pour effet de reconnaître la propriété effective de ces actions à une Personne Interdite ou un investisseur autre qu'un Investisseur Averti; et

C.- refuser d'accepter le vote de toute Personne Interdite ou de tout investisseur autre qu'un Investisseur Averti à une assemblée générale des actionnaires de la Société; et

D.- lorsqu'il semble au Conseil qu'une Personne Interdite soit seul, soit en association avec une autre personne, est un propriétaire effectif des actions, ordonner à cet actionnaire de vendre ses actions et de fournir à la Société une preuve de la vente dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification. Si cet actionnaire ne défère pas à cette injonction, la Société peut engager une vente forcée pour le compte de cet actionnaire, de toutes les actions détenues par ce dernier selon les modalités ci-après définies (le "Rachat Forcé").

Art. 10. Rachat d'Action. Les Actions de la Société ne pourront être rachetées par la Société que sur décision du Conseil. Aucun rachat ne pourra être demandé par les détenteurs d'Actions.

La Société peut, à la discrétion du Conseil, procéder au Rachat Forcé des Actions à un montant et aux conditions définis par le Conseil dans un avis envoyé aux Personnes Interdites. L'avis concernant le Rachat Forcé des Actions ainsi que celui concernant le rachat doit spécifier le nombre d'actions à racheter, le Jour d'Evaluation, tel que défini ci-après, et la date à laquelle un tel rachat deviendra effectif (le "Jour de Rachat").

Immédiatement après la clôture des bureaux le Jour de Rachat mentionné dans l'avis de rachat (et nonobstant le fait que le(s) détenteur(s) d'Actions ai(en)t ou non fourni les informations relatives au compte bancaire telles que requises ci-après), ce(s) détenteur(s) d'Actions cessera(ont) d'être les propriétaires des Actions mentionnées dans l'avis de rachat et son (ses) nom(s) ne devra plus apparaître en tant que détenteur de ces Actions dans le registre des actionnaires. Toute personne cessera d'avoir des droits d'actionnaire de la Société en relation avec les Actions ainsi rachetées à compter de la clôture des bureaux au Jour de Rachat mentionné dans l'avis de rachat mentionné ci-dessus.

Dans tous les cas, l'avis de rachat sera distribué au(x) détenteur(s) d'Actions en envoyant cette notice par courrier adressé à ce (ces) détenteur(s) d'Actions à son (leur) dernière adresse mentionnée au registre des actionnaires ou connu de la Société. Le (les) détenteur(s) d'Actions concerné(s) devra (devront) sans délai fournir un compte bancaire sur lequel le prix de rachat pour ses (leurs) Actions rachetées devra être transféré.

Sauf en cas de Rachat Forcé, le prix de rachat à payer pour chacune des Actions rachetées sera la Valeur Nette d'Inventaire (tel que défini ci-après) de cette Action calculée au Jour d'Evaluation suivant, moins, le cas échéant, un montant égal à tous droits et charges qui seront encourus lors de la réalisation des investissements par la Société au Jour d'Evaluation afin que le rachat ou toute autre valeur pertinente et dûment justifiée soit déterminée en utilisant des pratiques du marché généralement acceptées.

En cas de Rachat Forcé, le prix de rachat est égal au prix de souscription payé par l'actionnaire à rembourser. Cependant, si le Conseil constate que la Valeur Nette d'Inventaire des Actions a matériellement diminué depuis l'inscription de l'actionnaire en question, le Conseil peut adapter le prix de rachat à un prix de rachat fondé sur une nouvelle évaluation des Actions à la date de rachat.

Dans tous les cas, le paiement du prix de rachat sera effectué par la Société sur le compte bancaire indiqué par le (les) détenteur(s) des Actions concernées ou ainsi qu'il aura été convenu entre les parties. Dans l'hypothèse où le (les) détenteur(s) d'Actions concernées n'indiquerai(en)t pas un compte bancaire sur lequel le prix de rachat devrait être transféré, la Société peut soit déposer ce montant sur un compte ouvert dans ce but, soit envoyer un chèque de ce montant à la dernière adresse du (des) détenteur(s) des actions mentionnées dans le registre des actionnaires ou connue

de la Société, chaque fois au seul risque et coût du (des) détenteur(s) des actions concernées. Après le transfert ou le dépôt du prix de rachat ou de l'envoi du chèque mentionné ci-dessus, aucune personne intéressée dans les actions rachetées conformément à l'avis de rachat n'aura encore d'intérêt en relation avec les actions ou l'une d'entre elles, ou aucune créance contre la Société ou ses avoirs en relation avec elle ou avec le prix de rachat.

Les actions du capital de la Société qui ont été rachetées par le Société devront être annulées.

L'exercice par la Société du pouvoir conféré par le présent article concernant le Rachat Forcé ne sera contesté ou annulé en aucun cas au motif qu'il existait des preuves insuffisantes de la propriété des Actions par une personne ou que la propriété réelle des Actions était différente que celle qui était connue de la Société à la date de l'avis de cession, à condition dans ce cas que lesdits pouvoirs aient été exercés de bonne foi par la Société.

Art. 11. Date d'Evaluation. La Valeur Nette d'Inventaire (telle que définie ci-après) de la Société est déterminée par le Conseil, de temps à autre, mais en aucun cas moins de deux fois par an, ainsi que le Conseil en décidera (le jour de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire est désigné dans les statuts comme "Date d'Evaluation").

Le Conseil peut suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire dans des cas exceptionnels où les circonstances le requièrent et à condition que la suspension soit justifiée en considérant les intérêts des actionnaires.

Aucune émission et aucun rachat d'Actions n'aura lieu pendant une période de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. Le cas échéant, un avis de suspension sera communiqué aux actionnaires.

Art. 12. Calcul de la Valeur Net d'Inventaire par Action. La valeur nette d'inventaire de la Société ("Valeur Nette d'Inventaire") ainsi que la valeur nette d'inventaire par Action de chaque Classe d'Actions, exprimée en Euro, sera calculée sur la base de la juste valeur par l'Administration centrale (telle que définie dans la Loi SICAR) sous la responsabilité du Conseil conformément à la Loi SICAR, les principes comptables généralement acceptés à Luxembourg ("Lux GAAP") et aux normes internationales d'information financière ("IFRS") et aux dispositions des présents statuts.

12.1. Valeur Nette d'Inventaire

La Valeur Net d'Inventaire sera la valeur des actifs moins le passif de la Société comprenant l'augmentation de la juste valeur ou de la contrepartie ou distribution obtenue pendant la période entre deux Dates d'Évaluation.

L'évaluation de la Valeur Net d'Inventaire sera calculée de la façon suivante; sous réserve cependant que:

- a) les Actions impayées ne seront pas prises en compte aux fins du calcul de la Valeur Net d'Inventaire sauf en ce qui concerne la détermination du prix de Rachat Forcé tel que décrit dans l'article 10 ci-dessus; et
- b) la partie impayée du capital engagé à l'égard des Actions qui ne sont pas déjà émises, ne sera pas prise en compte dans le calcul de la Valeur Net d'Inventaire de ces Actions:

12.1.1 Les actifs de la Société comprendront (sans limitation):

1. les placements immobiliers ou les droits de propriété enregistrés au nom de la Société ou des filiales contrôlées par la Société;
2. les titres de participations convertibles et autres titres de créance de sociétés immobilières;
3. toutes les liquidités en caisse ou sommes en dépôt incluant tous intérêts courus y afférents;
4. toutes les traites et billets à vue payables et sommes à recevoir (incluant les produits des biens, les droits de propriété, valeurs mobilières et tous autres actifs vendus mais non délivrés ou remis);
5. toutes les obligations, billets à terme, certificats de dépôt, actions, capitaux, obligations, fonds-obligations, droits de souscription, bons de souscription, options et autres titres, instruments financiers et actifs similaires possédés ou contractés par la Société (à condition que la Société puisse opérer des ajustements conformément au paragraphe (d) ci-après eu égard aux fluctuations de la valeur du marché des valeurs mobilières provoquées par la négociation d'ex-dividendes, de droits détachés, ou de pratiques similaires);
6. tous les dividendes en actions, les dividendes en espèces et les distributions en espèces que la Société a reçus, dans la mesure où les informations y afférentes sont raisonnablement mises à la disposition de la Société;
7. tous revenus locatifs acquis sur des placements immobiliers ou des intérêts courus sur des actifs productifs d'intérêts que la Société possède sauf dans la mesure où ces intérêts sont inclus ou représentés dans la valeur attribuée à ces actifs;
8. les frais de constitution de la Société, incluant les frais d'organisation et les frais d'émission et de distribution des Actions de la Société dans la mesure où ils n'ont pas été amortis; et
9. tous autres actifs de toute nature, y compris les frais payés d'avance.

La valeur de ces actifs sera déterminée sur la base de la juste valeur comme suit:

- a) sous réserve des dispositions ci-après, l'immobilier sera évalué par un ou plusieurs expert(s) indépendant(s), tel que déterminé par le Conseil, une fois par an, au 31 décembre fixé par le Conseil. Le résultat de cette évaluation sera fait sur la base de la valeur brute du marché libre, sauf pour les avoirs classés comme étant des actifs détenus en vue de la vente pour lesquels la valeur sera estimée au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur déduite des coûts de vente;
- b) sous réserve des dispositions ci-après, les titres des sociétés immobilières qui ne sont pas inscrits à la cote sur une bourse des valeurs, ni négociés sur un autre marché réglementé, seront évalués sur la base de la valeur nette probable

de cession (à l'exclusion de l'imposition différée) estimée avec prudence et de bonne foi par la Société sur la base de la valeur de l'immobilier tel que déterminée conformément à l'alinéa (a) ci-dessus et selon les dispositions ci-après;

c) la valeur de toute liquidité en caisse ou sommes en dépôt, traites et billets à vue, des créances, charges payées d'avance, dividendes en espèces et intérêts déclarés ou courus de la façon sus-décrite et non encore reçus, est réputée correspondre à leur montant intégral, à moins qu'il soit improbable qu'ils soient payés ou reçus intégralement, auquel cas leur valeur est obtenue après application d'abattement que la Société considère comme nécessaire dans ce cas pour refléter leur vraie valeur;

d) tous les autres avoirs de quelque sorte ou nature qu'ils soient, seront évalués à leur juste valeur déterminée de bonne foi par ou sous la responsabilité du Conseil suivant des principes et procédures d'évaluation généralement acceptés. En vue de déterminer la valeur équitable des avoirs visés par cette disposition, le Conseil pourra prendre en considération tous les facteurs qu'il considère comme raisonnablement important en relation avec ces avoirs, ces facteurs pouvant, entre autres, inclure (i) les caractéristiques et les données fondamentales en relation avec ces avoirs incluant les coûts, la taille, le taux d'intérêt actuel, la période jusqu'à la re-détermination du taux d'intérêt, l'échéance et le taux applicable à ces avoirs ainsi que les conditions et la structure de dettes des avoirs; (ii) la nature et l'adéquation des droits, moyens et intérêts de la Société; (iii) le rating des avoirs, leur cash flow, leur structure de capital et leur possibilités de développement futur; (iv) information en relation avec de récentes transactions sur le marché; (v) la réputation et la situation financière des avoirs et les derniers rapports concernant les avoirs; (vi) les conditions économiques générales affectant la valeur équitable des avoirs. Le Conseil est autorisé à appliquer d'autres méthodes d'évaluation alternatives si les méthodes d'évaluation mentionnées ci-avant apparaissent comme inadéquates en principe ou inappropriées suite à des circonstances exceptionnelles ou des événements extraordinaires.

L'évaluation de la valeur des (i) placements immobiliers et des droits de propriété enregistrés au nom des filiales directement ou indirectement détenues par la Société et (ii) des participations indirectes de la Société dans des sociétés immobilières visées à l'alinéa (b) ci-dessus, dans lesquelles la Société détient plus de 50 % des actions à droit de vote en circulation, sera effectuée par un ou plusieurs expert(s) indépendant(s). Cette évaluation peut être fixée à la fin de l'exercice comptable et utilisée au cours de l'année suivante, à moins qu'un changement de la situation économique générale ou de l'état des biens ou droits de propriété que détient la Société ou les sociétés dans lesquelles la Société possède une participation, rende nécessaire que de nouvelles évaluations soient réalisées selon les mêmes conditions que les évaluations annuelles.

La valeur de tous les actifs et passifs qui ne sont pas exprimés en Euro, sera convertie en Euro selon les taux de change applicables en vigueur au jour d'évaluation. Si ces cours ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé de bonne foi par le Conseil.

Le Conseil peut autoriser que d'autres méthodes d'évaluation soient utilisées s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur des actifs de la Société.

12.1.2 Le passif de la Société comprendra (sans limitation):

- 1) tous les emprunts, toutes traites et dettes à payer;
- 2) tous les intérêts courus sur des emprunts de la Société (incluant les frais courus pour des engagements correspondant à ces emprunts);
- 3) tous les frais courus ou à payer (incluant les frais administratifs, frais de gestion, honoraires de rendement, droits de garde et honoraires des mandataires sociaux);
- 4) toutes dettes connues, actuelles et futures incluant toutes les obligations contractuelles venues à échéance pour des paiements d'argent ou de biens, incluant le montant de tous dividendes impayés, déclarés par la Société;
- 5) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au jour d'évaluation concerné, fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par le Conseil ainsi qu'un montant (s'il y a lieu) que le Conseil pourra considérer comme constituant une provision suffisante pour faire face à toute responsabilité éventuelle de la Société;
- 6) tous les autres engagements de la Société de toute nature constatés conformément à la loi du Luxembourg et aux IFRS. Dans la détermination du montant de ces engagements, la Société prendra en compte toutes les dépenses payables par la Société pouvant comprendre:

a) toutes les dépenses d'établissement se rapportant à la constitution de la Société, à la préparation des documents de souscription et des accords y afférents incluant sans s'y limiter les honoraires des experts juridiques, comptables indépendants, les droits de dépôt des titres, les dépenses d'affranchissement et menues dépenses engagées à l'exclusion des dépenses de marketing et de déplacements;

b) toutes les dépenses de fonctionnement incluant sans s'y limiter les honoraires et dépenses payables aux comptables et réviseurs de la Société, au dépositaire et à ses correspondants, à l'agent domiciliaire, à l'agent de registre et de transfert, à tout agent payeur, à tous représentants permanents des lieux où la Société est soumise à l'enregistrement ainsi qu'à tout autre agent employé par la Société, la rémunération (le cas échéant) des administrateurs et leurs menues dépenses légitimes, les garanties d'assurance, les frais et dépenses pour les services juridiques et comptables, les frais et dépenses exposés pour l'enregistrement et le maintien de l'enregistrement de la Société auprès des organismes gouvernementaux du Grand-duché du Luxembourg et dans tout autre pays, les dépenses de reporting et de publication incluant

les frais de préparation, d'impression et de distribution des rapports périodiques ou des déclarations d'enregistrement ainsi que les frais de tous rapports établis à l'attention des actionnaires, tous les impôts, taxes, droits, charges d'ordre gouvernemental et assimilées, toutes autres dépenses d'exploitation incluant les frais d'identification, d'achat, de détention et de vente des actifs, les commissions des agences immobilières le cas échéant, les intérêts, frais bancaires et de courtage, d'affranchissement, de téléphone et de télex, les frais de couverture et d'emprunt, les frais et dépenses afférents aux services de tiers se rapportant aux transactions, actifs, projets et des sociétés détenant des actifs concernant à la fois des transactions réalisées ou non réalisées;

7) tous les engagements financiers de la Société seront évalués au prix du marché et les résultats nets seront traités comme un actif ou un passif de la Société;

8) toutes les commissions de performance non déterminées en temps voulu, seront calculées sur la base d'une estimation de bonne foi du montant probable de ces commissions.

Les actionnaires recevront à leur demande les détails des frais et dépenses visés au présent article 12.

La valeur du passif et des engagements de la Société est enregistrée au coût réel ou amorti à l'exception des produits dérivés qui sont enregistrés à leur juste valeur.

En l'absence de mauvaise foi, de faute grave ou d'erreur manifeste, chaque décision afférente au calcul de la Valeur Nette d'Inventaire adoptée par le Conseil ou par toute banque, société ou autre structure que le Conseil peut désigner aux fins du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, sera définitive et opposable à la Société, aux actionnaires actuels, ainsi qu'aux anciens et futurs actionnaires.

12.2. La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe d'Actions

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe d'Actions sera déterminée par l'affectation de la Valeur Nette d'Inventaire à chaque Classe d'Actions selon la proportion de ladite Classe d'Actions dans le capital social et selon le régime de répartition des montants distribuables décrit à l'article 5.2 des statuts.

La Valeur Nette d'Inventaire par Classe d'Actions qui en résulte sera divisée par le nombre total des Actions dans chacune des Classes d'Actions correspondante, qui déterminera la Valeur Nette d'Inventaire par Actions de chaque Classe d'Actions.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe d'Actions peut être arrondie à la hausse ou à la baisse selon la décision du Conseil.

Title III. Administration and Supervision

Art. 13. Administrateurs. La Société sera administrée par le Conseil composé de trois (3) membres au minimum, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un mandat d'un (1) an maximum et resteront en fonction jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Le nombre des membres du Conseil, leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les actionnaires qui ont investi vingt-cinq millions Euros (EUR 25.000.000,-) au moins dans la Société lors du lancement des activités de la Société, peuvent proposer une liste de candidats à l'assemblée générale des actionnaires et un administrateur devra être choisi parmi cette liste sous réserve de l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par adoption d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restant en fonction peuvent pourvoir à ce poste à titre temporaire; les actionnaires prendront la décision finale concernant cette nomination lors de leur prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Réunions du Conseil. Le Conseil choisira parmi ses membres un président et peut choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également choisir un secrétaire qui ne doit pas nécessairement être un administrateur et qui sera chargé de rédiger et de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil et de l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil se réunira sur convocation du président ou de tout administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président et en son absence un vice-président, présidera les réunions des administrateurs et des assemblées générales des actionnaires. En l'absence du président et du vice-président, les actionnaires ou les membres du Conseil décideront par la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés qu'un autre administrateur ou dans le cas d'une assemblée générale des actionnaires, qu'une autre personne présidera ces réunions ou assemblées.

Le Conseil peut désigner tous dirigeants dont un directeur général et tous directeurs généraux adjoints ainsi que tous autres dirigeants que la Société juge nécessaires au fonctionnement et à la gestion de la Société. Ces nominations peuvent être annulées à tout moment par le Conseil. Les dirigeants ne doivent pas nécessairement être des administrateurs ou des actionnaires de la Société. Sauf disposition contraire des présents statuts, les dirigeants disposent des droits et assument les attributions qui leur sont conférés par le Conseil.

Un avis de convocation écrit à toute réunion du Conseil sera remis à l'ensemble des administrateurs par e-mail, téléfax ou tout autre moyen de communication, vingt-quatre heures au moins avant l'heure fixée pour ladite réunion, sauf en

présence de circonstances relevant de l'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée sur l'avis de convocation à la réunion. Il est possible de déroger à l'exigence de l'avis par consentement écrit, par e-mail, téléfax ou tous autres moyens de communication. Un avis distinct ne sera pas exigé pour toutes les réunions tenues à des heures et dans des lieux fixés dans une résolution adoptée par le Conseil.

Tout administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit, email, téléfax ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs administrateurs. Les administrateurs peuvent également voter par écrit par email, téléfax ou par tout autre moyen de communication similaire.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par le biais d'une conférence téléphonique ou des moyens similaires d'équipement de communication grâce auxquels toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre mutuellement et la participation à une réunion selon ces moyens, constituera une présence en personne à ladite réunion. Ces conférences téléphoniques doivent dans la mesure du possible être organisées au Luxembourg.

Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre des réunions du Conseil régulièrement convoquées, sous réserve du fait cependant que les résolutions du Conseil peuvent également être prises par le biais d'une résolution adoptée par consentement dans des termes identiques sous la forme d'un ou plusieurs documents écrits signés de tous les administrateurs ou par message par télécopie, lesquels constitueront ensemble les procès-verbaux réguliers attestant de la décision.

Le Conseil ne peut délibérer ou agir valablement que si plus de la moitié de ses administrateurs sont présents.

Les résolutions du Conseil seront enregistrées dans les procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Les résolutions sont adoptées par un vote à la majorité des administrateurs présents et en cas de vote égalitaire, le président dispose d'une voix prépondérante.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'ensemble des actes de disposition et d'administration entrant dans le cadre de l'objet de la Société conformément à ses statuts.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires, relèvent de la compétence du Conseil.

Art. 16. Signature de la Société. A l'égard des tiers, la Société est engagée valablement par la signature de deux administrateurs agissant conjointement ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) le pouvoir a été délégué par le Conseil.

Pour éviter tout doute, les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être spécifiquement autorisés par une résolution du Conseil.

Art. 17. Délégation de Pouvoir. Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion quotidienne et les affaires de la Société (incluant le droit d'agir en qualité de signataire habilité de la Société) et ses pouvoirs d'effectuer des actes entrant dans le cadre de la politique de l'entreprise et contribuant à la réalisation de l'objet social à une ou plusieurs personnes physiques ou personnes morales ne devant pas nécessairement être des membres du Conseil, ces personnes disposeront des pouvoirs fixés par le Conseil et peuvent, avec l'autorisation du Conseil, sous déléguer leurs pouvoirs.

Le Conseil peut également conférer des pouvoirs spéciaux de représentation par procuration notariale ou sous seing privé.

Art. 18. Indemnisation des Administrateurs. La Société peut indemniser les administrateurs ou dirigeants et leurs héritiers, exécuteurs et administrateurs pour les dépenses légitimement supportées par eux dans le cadre de toute Action, poursuite ou procédure judiciaire à laquelle il ou elle est partie du fait de ses fonctions d'administrateur ou dirigeant de la Société ou à sa demande, en qualité d'administrateur ou dirigeant d'une autre Société dont la Société est un actionnaire ou un créancier et par laquelle il/elle ne peut prétendre être indemnisé(e), à l'exception de ce qui se rapporte à des questions à l'égard desquelles elle/il a été définitivement jugé au cours de cette action, poursuite ou procédure judiciaire, responsable, du fait de son conduite volontaire, de sa mauvaise foi, en raison d'une fraude, d'une imprudence caractérisée ou d'une faute lourde; en cas de règlement, l'indemnité ne sera versée qu'à l'égard des questions couvertes par le règlement pour lesquelles la Société est informée par l'avocat que la personne à indemniser n'a pas commis de violation de ses obligations. Le droit précité d'indemnisation n'exclut pas les autres droits dont il/elle peut disposer.

Art. 19. Conflits d'Intérêts. L'administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance et ne peut prendre part à cette délibération.

Il est spécialement rendu compte, à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant tout vote sur d'autres résolutions, des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 20. Réviseurs. Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé, qui devra satisfaire aux exigences des lois luxembourgeoises concernant son honorabilité et son expérience professionnelle, et qui exercera les fonctions prescrites par

la Loi SICAR. Le réviseur d'entreprises agréé sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur, sous réserve de l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Titre IV. Assemblée générales - Exercice comptable - Distributions

Art. 21. Assemblée Générales des Actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente le corps des actionnaires de la Société. Ses résolutions seront opposables à l'ensemble des actionnaires. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, réaliser ou ratifier des actes se rapportant aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires se réunira sur convocation de tout membre du Conseil ou à la demande du conseiller en investissement ou du réviseur d'entreprises agréé de la Société selon les prescriptions légales ou des actionnaires représentant au moins cinq pour cent (i.e. 5 %) du capital social.

Aux fins des présents statuts:

(a) une "Majorité Qualifiée" fait référence à une décision adoptée par un vote majoritaire des deux tiers (2/3) des Actions présentes ou représentées lors d'une assemblée générale d'actionnaires où un quorum de la moitié des Actions en circulation, à la date de l'assemblée générale des actionnaires, a été atteint. Si le quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale des actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires sera reconvoquée. Toute assemblée générale des actionnaires reconvoquée avec le même ordre du jour ne sera pas soumise aux conditions de quorum précitées et les décisions seront valablement adoptées par un vote majoritaire des deux tiers (2/3) des Actions présentes ou représentées à cette assemblée générale des actionnaires reconvoquée.

(b) sous réserve des dispositions de la loi du Luxembourg, toute autre référence à un vote des actionnaires fera référence à une décision adoptée par un vote majoritaire des Actions présentes ou représentées lors d'une assemblée générale des actionnaires pour laquelle aucune exigence de quorum n'est imposée.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, le dernier mercredi du mois d'avril à 13.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit inclure:

1. Un rapport sur l'activité de la Société;
2. L'approbation du rapport annuel et la décharge de responsabilité du Conseil pour leurs actes entrant dans le cadre de leur fonction;
3. Affectation des bénéfices ou imputation des pertes;
4. Election des Administrateurs;
5. Nomination d'un réviseur d'entreprise.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil en vertu d'un avis précisant l'ordre du jour, l'heure et le lieu de l'assemblée générale des actionnaires, le quorum applicable et les conditions de majorité, envoyé huit jours ouvrables au moins avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à chaque actionnaire enregistré à son adresse portée sur le registre des actionnaires. L'avis sera envoyé par courrier recommandé. L'ordre du jour sera préparé par le Conseil sauf dans le cas où l'assemblée générale des actionnaires est convoquée sur demande écrite des actionnaires, auquel cas le Conseil peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Le Conseil peut définir toutes les autres conditions devant être remplies par les actionnaires pour participer à une assemblée générale des actionnaires.

Les délibérations d'une assemblée générale des actionnaires seront limitées à des questions inscrites à l'ordre du jour (lesquelles incluront toutes les questions exigées par la loi) et aux affaires découlant de ces questions.

Chaque Action donne droit à une voix conformément à la loi du Luxembourg et aux présents statuts. Les actionnaires peuvent soit agir en personne soit en établissant une procuration écrite en faveur d'une autre personne, ne devant pas nécessairement être un actionnaire et pouvant être un administrateur de la Société.

Art. 22. Exercice Comptable. L'exercice comptable de la Société commencera le 1^{er} janvier et finira au dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23 Distributions. L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire des résultats annuels et d'autres distributions sur proposition du Conseil conformément à l'article 5 ci-dessus et au Prospectus.

Aucune distribution de dividendes ne peut être faite, si suite à cette distribution, le capital de la Société deviendrait inférieur au capital minimum prévu par la loi.

Les dividendes annoncés peuvent être payés en Euro ou en toute autre devise choisie par le Conseil, et seront payés aux place et lieu à déterminer par le Conseil et dans un délai de 20 jours ouvrables suivant l'approbation régulière du rapport annuel en assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires conformément aux conditions prescrites par la loi.

Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré par la Société et laissé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Titre V. Dispositions finales

Art. 24. Dépositaire. La Société a conclu un contrat de dépôt avec une banque qui remplit des conditions de la Loi SICAR (le "Dépositaire"). Toutes les valeurs et espèces de la Société sont détenues par le Dépositaire, qui assume vis-à-vis de la Société et de ses actionnaires les responsabilités prévues par la Loi SICAR.

Si le Dépositaire souhaite se retirer, le Conseil s'efforcera de trouver un dépositaire successeur dans un délai de deux mois suivant la date d'effet de ce retrait. Le Conseil peut mettre fin à la nomination du dépositaire, mais ne le révoquera pas jusqu'à ce qu'un dépositaire successeur ait été désigné pour agir à sa place.

Les fonctions du Dépositaire prennent respectivement fin:

- a) en cas de retrait du Dépositaire intervenu de sa propre initiative ou celle de la Société; en attendant son remplacement qui doit avoir lieu dans les deux (2) mois, le Dépositaire doit prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne conservation des intérêts des investisseurs;
- b) lorsque le Dépositaire ou la Société a été déclaré en faillite, admis au bénéfice du concordat, du sursis de paiement, de la gestion contrôlée ou d'une mesure analogue ou mis en liquidation;
- c) lorsque la commission de surveillance du secteur financier Luxembourgeoise retire son agrément à la Société ou au Dépositaire;

Art. 25. Dissolution de la Société. La Société peut être dissoute par anticipation par adoption d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires. La décision de dissoudre la Société doit être adoptée à la Majorité Qualifiée.

Art. 26. Liquidation. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs pouvant être des personnes physiques ou morales désignées par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle définira l'étendue de leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération. Ce liquidateur doit être approuvé par les autorités de surveillance luxembourgeoises et donner toutes garanties d'honorabilité et de compétences professionnelles.

Art. 27. Modifications des Statuts. Les présents statuts peuvent être modifiés en assemblée générale des actionnaires par une décision prise à la Majorité Qualifiée.

Art. 28. Droit Applicable. Toutes les points qui ne sont pas gouvernés par les présents statuts, seront régis par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi SICAR, telles que modifiées."

Troisième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg et en conséquence de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 2. Première phrase.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-duché de Luxembourg."

Quatrième résolution

L'Assemblée prend connaissance de la démission de M. Morten Beck Jorgensen de son mandat d'administrateur en date du 30 mars 2010.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer M. Peter Mollerup né le 9 avril 1955 à Roskilde, demeurant professionnellement au 31-33 Kalvebod Brygge, DK-1780 Kobenhavn comme nouvel administrateur à compter du 16 avril 2010 et jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Sixième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité d'approuver les modifications aux rémunérations octroyées pour la période du 1^{er} mai 2009 au 30 avril 2010 aux membres du conseil d'administration comme suit:

(i) Président Mogens Jorgensen:	DKK1.500.000,-
(ii) Vice-président Kaj Andreasen:	DKK 500.000,-
(iii) Lau Kristensen:	DKK 300.000, -
(iv) Alain Heinz:	DKK 250.000,-

alors que Morten B. Jorgensen ne sera pas rémunéré.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.200 (deux mille deux cents Euro).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, statut et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Gérard Maîtrejean, Audrey Noel-Coppede, Sandrine Goiris, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 avril 2010. LAC/2010/ 18461. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour expédition conforme -

Senningerberg, le 30 avril 2010.

Référence de publication: 2010061242/1458.

(100060195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

K2 Belle-Mare Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 62.247.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Référence de publication: 2010060508/10.

(100059848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Jackmon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 110.502.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060509/10.

(100059880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Communication, Sales and Marketing Consult (CSM Consult) s.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 128.825.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010060545/10.

(100059866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

ComputerCenter, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 112.866.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPUTERCENTER SARL

Référence de publication: 2010060546/10.

(100059837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

IKADO AG, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 17.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IKADO AG, société de gestion de patrimoine familial
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010060511/12.

(100060341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Forlux S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 15.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FORLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial
Intertrust (Luxembourg)

Référence de publication: 2010060526/12.

(100060348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Brighton Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 97.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010060547/10.

(100060136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

C.R.Q. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 80.865.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010060549/10.

(100060356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Betonvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 58.928.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 avril 2010.

Référence de publication: 2010060550/10.

(100059941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Badajoz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 87.230.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2010060551/12.

(100060071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Baldor Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BALDOR INVEST S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010060552/11.

(100059924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Bus Rent International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 143.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bus Rent International S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010060553/11.

(100059992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Patricia International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 34.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 2010.

Référence de publication: 2010060271/10.

(100059980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Promet Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 149.261.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060272/9.

(100059898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Enel Finance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 60.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enel Finance International S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010060531/12.

(100060199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Eastpharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 4.166.250,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.476.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2009 de sa société mère, EASTPHARMA LTD ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2010.

Référence de publication: 2010060532/13.

(100059977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Montagebau Arnold Junk, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4962 Clemency, 61, rue de Messancy.

R.C.S. Luxembourg B 71.783.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 avril 2010.

Référence de publication: 2010060273/10.

(100060135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

W.P.S.-Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.

R.C.S. Luxembourg B 55.323.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

W.P.S.-Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2010060280/10.

(100060267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

MEUBLES Carlo SCHEER et Cie s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9540 Wiltz, 14, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.439.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060274/9.

(100060040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

DH Commerciale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 26.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 131.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 avril 2010.

Référence de publication: 2010060533/11.

(100059976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Docu Group (Lux 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 102.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DOCU GROUP (LUX 2) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010060534/11.

(100060004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

DBPG S.à r.l., Diplomatic and Business Protection Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perlé, 4A, rue Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 146.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010060535/10.

(100059824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Compagnie Européenne de Luxe et Traditions, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 132.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010060536/11.

(100060386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Compagnie Européenne de Luxe et Traditions, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 132.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010060538/11.

(100060416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Saipem Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 65.133.

Le bilan au 31 décembre 2009 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAIPEM LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010060583/13.

(100060277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

L'Occitane International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 80.359.

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of May.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms. Maÿ N'Diaye, Avocate, residing in Luxembourg, acting as the representative of L'Occitane International S.A. (the "Company"), a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 80359, further to the resolutions of the board of directors of the Company adopted 4 May 2010 (the "Board Resolutions"), as well as the resolutions (the "Delegate's Resolutions") adopted on 10 May 2010 by Thomas Levilion, director of the Company, duly authorised by virtue of the Board Resolutions.

A copy of the Board Resolutions and a copy of the Delegate's Resolutions, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

1. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, on 22 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3 September 2001, number 714. The articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 15 April 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Pursuant to article 4.1 of the amended and restated articles of incorporation of the Company as of 15 April 2010 (the "Articles"), the Company's subscribed share capital is set at thirty-eight million two hundred thirty-one thousand eight hundred ninety-one euro and seventy-three euro cent (EUR 38,231,891.73) represented by one billion two hundred seventy-four million three hundred ninety-six thousand three hundred ninety-one (1,274,396,391) Shares with a par value of three euro cent (EUR 0.03) each.

3. Pursuant to article 4.2 of the Articles, the Company's authorised share capital is set, in addition to the subscribed share capital, at one billion five hundred million euro (EUR 1,500,000,000.00) represented by fifty billion (50,000,000,000) Shares with a par value of three euro cent (EUR 0.03) each.

4. According to the Board Resolutions, the board of directors of the Company decided to increase the share capital of the Company by an amount of five million four hundred sixty-one thousand eight hundred euro (EUR 5,461,800), so as to bring it from its current amount of thirty-eight million two hundred thirty-one thousand eight hundred ninety-one euro and seventy-three euro cent (EUR 38,231,891.73) up to forty-three million six hundred ninety-three thousand six hundred ninety-one euro and seventy-three euro cent (EUR 43,693,691.73) through the issue of one hundred eighty-two million sixty thousand (182,060,000) new Shares having a nominal value of three euro cent (EUR 0.03) each (together the "New Shares"), and having the same rights and obligations as the existing Shares, without reserving a preferential subscription right to the existing shareholder of the Company.

5. Pursuant to the Board Resolutions, Thomas Levilion, director of the Company (the "Delegate"), acting individually, is authorised (i) to receive all the subscriptions for the issue of the New Shares, (ii) to verify the payment in full of the subscription price, (iii) to settle the issue of the New Shares upon the initial public offering, (iv) to deliver a confirmation that the New Shares are issued and to do all and anything in connection with the issue of the New Shares.

6. The Board Resolutions further provide that the date of issue of the New Shares shall be conclusively determined by the Delegate, upon subscription of the New Shares and the confirmation on the availability of the subscription funds in favour of the Company.

7. Pursuant to the Delegate's Resolutions, the Delegate states and confirms that:

(i) The Company has received all the subscriptions for the issue of the New Shares which have all been fully paid up in cash for an aggregate subscription price of two billion seven hundred forty-five million four hundred sixty-four thousand eight hundred Hong Kong Dollar (HKD 2,745,464,800.00);

(ii) Based on the exchange rate between the Euro currency and the Hong Kong Dollar currency as published on the website of the European Central Bank (www.ecb.int) on 7 May 2010 mentioning an exchange rate of EUR 1 = HKD 9.9160, the aggregate amount of the subscriptions is equivalent to two hundred seventy-six million eight hundred seventy-two thousand two hundred and seven euro (EUR 276,872,207.00) (the "Aggregate Subscription Price");

(iii) that the one hundred eighty-two million sixty thousand (182,060,000) New Shares were duly issued on 7 May 2010;

(iv) that in compliance with the Board Resolutions, the Aggregate Subscription Price of two hundred seventy-six million eight hundred seventy-two thousand two hundred and seven euro (EUR 276,872,207.00) shall be allocated as follows:

- five million four hundred sixty-one thousand eight hundred euro (EUR 5,461,800), be allocated to the subscribed share capital of the Company; and

- the remainder, i.e. two hundred seventy-one million four hundred ten thousand four hundred and seven euro (EUR 271,410,407.00) shall be allocated to the share premium of the Company.

8. As a consequence of the abovementioned increase of the Company's share capital, article 4.1 and 4.2 of the Articles of the Company shall be amended and shall read as follows:

" **4.1.** The subscribed share capital of the Company is set at forty-three million six hundred ninety-three thousand six hundred ninety-one euro and seventy-three euro cent (EUR 43,693,691.73) represented by one billion four hundred fifty-six million four hundred fifty-six thousand three hundred ninety-one (1,456,456,391) Shares with a par value of three euro cent (EUR 0.03) each.

4.2. The authorised share capital of the Company is set, in addition to the subscribed share capital, at one billion four hundred ninety-four million five hundred thirty-eight thousand two hundred euro (EUR 1,494,538,200.00) represented by fortynine billion eight hundred seventeen million nine hundred forty thousand (49,817,940,000) Shares with a par value of three euro cent (EUR 0.03) each. Subject always to compliance with applicable provisions of the Listing Rules, during the period of five years from the date of the publication of the creation or amendment of the authorised share capital by general meeting, the Board is authorised to issue Shares, to grant options to subscribe for Shares and to issue any other securities or instruments convertible into Shares, to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the issued Shares."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onze mai.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

Mlle Maÿ N'Diaye, avocate, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant de L'Occitane International S.A., une société anonyme, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80359 (ci-après la «Société»), en vertu des résolutions du conseil d'administration de la Société en date du 4 mai 2010 (les «Résolutions du Conseil»), ainsi que des résolutions en date du 10 mai 2010 (les «Résolutions du Délégué») adoptées par Thomas Levilion, directeur de la Société, dûment autorisé en vertu des Résolutions du Conseil.

Une copie des Résolutions du Conseil et une copie des Résolutions du Délégué, après avoir été paraphées «ne varietur» par la comparante et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

La comparante, agissant en sa capacité mentionnée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les déclarations suivantes:

1) La Société a été initialement constituée par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 Septembre 2001 sous le numéro 714. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 avril 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) En vertu de l'article 4.1 des statuts de la Société tels qu'amendés au 15 avril 2010 (les «Statuts»), le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-huit millions deux cent trente-et-un mille huit cent quatre-vingt-onze euros et soixante-treize centimes (38.231.891,73 EUR), représenté par un milliard deux cent soixante-quatorze millions trois cent quatre-vingt-seize mille trois cent quatre-vingt-onze (1.274.396.391) Actions d'une valeur nominale de trois centimes d'euro (0,03 EUR) chacune.

3) En vertu de l'article 4.2 des Statuts, le capital social autorisé de la Société est fixé, en plus du capital social souscrit, à un milliard cinq cents millions d'euros (1.500.000.000,00 EUR), représenté par cinquante milliards (50.000.000.000) d'Actions ayant une valeur nominale de trois centimes d'euro (0,03 EUR) chacune. Sous réserve du respect des dispositions applicables du Règlement de cotation, le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq ans suivant la date de la publication de la création ou de la modification du capital social autorisé par l'assemblée générale, à émettre des Actions, à consentir des options de souscription d'Actions et à émettre tous autres valeurs mobilières ou instruments convertibles en actions, à destination des personnes et aux conditions qu'il déterminera et est autorisé en particulier à procéder à cette émission sans réserver aux Actionnaires existants de droit préférentiel de souscription des actions émises.

4) Au titre des Résolutions du Conseil, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq millions quatre cent soixante-et-un mille huit cents euros (5.461.800 EUR), de façon à l'accroître de son montant actuel de trente-huit millions deux cent trente et un mille huit cent quatre-vingt-onze euros et soixante-treize centimes d'euros (38.231.891,73 EUR) à quarante-trois millions six cent quatre-vingt-treize mille six cent quatre-vingt-onze euros et soixante-treize centimes (43.693.691,73 EUR) par l'émission de cent quatre vingt deux millions soixante mille (182.060.000) Actions d'une valeur nominale de trois centimes d'euros (0,03 EUR) chacune (les «Nouvelles Actions»), sans réserver un droit préférentiel de souscription à l'actionnaire existant de la Société.

5) En vertu des Résolutions du Conseil, Thomas Levilion, administrateur de la Société (le «Délégué»), agissant individuellement, est autorisé à (i) recevoir toutes les souscriptions pour l'émission des Nouvelles Actions, (ii) vérifier le paiement complet du prix de souscription, (iii) effectuer l'émission des Nouvelles Actions lors de l'offre publique initiale (initial public offering), (iv) confirmer que les Nouvelles Actions ont été émises et effectuer tout acte en relation avec l'émission des Nouvelles Actions.

6) Les Résolutions du Conseil précisent en outre que la date d'émission des Nouvelles Actions doit être définitivement fixée par le Délégué lors de la souscription des Nouvelles Actions et de la confirmation de la disponibilité des fonds en faveur de la Société.

7) Au titre des Résolutions du Délégué, le Délégué déclare et confirme que:

(i) la Société a reçu toutes les souscriptions en vue de l'émission des Nouvelles Actions qui ont été entièrement libérées en numéraire, pour un prix de souscription total de deux milliards sept cent quarante-cinq millions quatre cent soixante-quatre mille huit cents dollars de Hong Kong (2.745.464.800,00 HKD);

(ii) sur base du taux de change entre la devise Euro et la Devise Dollar de Hong Kong tel que publié sur le site internet de la Banque Centrale Européenne (www.ecb.int) le 7 mai 2010 faisant état d'un taux de change de 1 EUR = 9,9160 HKD, la somme totale des souscriptions équivaut à deux cent soixante-seize millions huit cent soixante-douze mille deux cent sept euros (276.872.207,00 EUR) (le «Montant Total des Souscriptions»);

(iii) les cent quatre vingt deux millions soixante mille (182.060.000) Nouvelles Actions ont été dûment émises le 7 mai 2010;

(iv) en conformité avec les Résolutions du Conseil, le Montant Total des Souscriptions de deux cent soixante-seize millions huit cent soixante-douze mille deux cent sept euros (276.872.207,00 EUR) doit être alloué comme suit:

- cinq millions quatre cent soixante et un mille huit cents euros (5.461.800 EUR) seront alloués au capital social de la société; et

- le solde pour un montant de deux cent soixante-et-onze millions quatre cent dix mille quatre cent sept euros (271.410.407,00 EUR) sera alloué au compte prime d'émission de la Société.

8) En conséquence de l'augmentation de capital susmentionnée, les articles 4.1 et 4.2 des Statuts de la Société doivent être modifiés et se lisent désormais comme suit:

« **4.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé quarante-trois millions six cent quatre-vingt-treize mille six cent quatre-vingt-onze euros et soixante-treize centimes (43.693.691,73 EUR), représenté par un milliard quatre cent cinquante-six millions quatre cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-onze (1.456.456.391) Actions d'une valeur nominale de trois centimes d'euro (0,03 EUR) chacune.

4.2. Le capital social autorisé de la Société est fixé, en plus du capital social souscrit, à un milliard quatre cent quatre-vingt-quatorze millions cinq cent trente-huit mille deux cents (1.494.538.200,00 EUR), représenté par quarante-neuf milliards huit cent dix-sept millions neuf cent quarante mille (49.817.940.000) Actions ayant une valeur nominale de trois centimes d'euro (0,03 EUR) chacune. Sous réserve du respect des dispositions applicables du Règlement de cotation, le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq ans suivant la date de la publication de la création ou de la modification du capital social autorisé par l'assemblée générale, à émettre des Actions, à consentir des options de souscription d'Actions et à émettre tous autres valeurs mobilières ou instruments convertibles en actions, à destination des personnes et aux conditions qu'il déterminera et est autorisé en particulier à procéder à cette émission sans réserver aux Actionnaires existants de droit préférentiel de souscription des actions émises.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. N'DIAYE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 mai 2010. Relation: LAC/2010/21888. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010060424/174.

(100074926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Triodos SICAV II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.771.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 avril 2010.

Pour TRIODOS SICAV II

SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010060584/15.

(100060275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

TOTAL Feuerschutz GmbH, Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-6715 Grevenmacher, 44, rue Boland.

R.C.S. Luxembourg B 58.920.

Les comptes annuels au 30.09.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010060566/13.

(100060245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Tectone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 127.025.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010060567/13.

(100060238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

SPP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 149.379.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 20 avril 2010

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Riccardo Zorzetto, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Marco Gostoli, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Manuela D'Amore, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes

ComCo S.A., 11-13, Boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010060600/25.

(100060200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

**Henderson Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. New Star Fund Sicav).**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 133.417.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of "NEW STAR FUND SICAV", having its registered office at 16, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated on November 9, 2007, the articles of incorporation of which (the «Articles of Incorporation») were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the « Mémorial C»), on December 7, 2007 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under n° B-133.417. The Articles of Incorporation were amended by deed of Maître Henri Hellinckx of March 6, 2008, published in the Mémorial C n°1102, on May 6, 2008.

The meeting was declared open at 10.00 a.m. and was presided over by Mr Jeremy Vickerstaff, Chairman of the board of directors of the Company, with professional address in Luxembourg,

who appointed Mrs Denise Outhwaite, employee, with professional address in Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting elected as scrutineer Ms Geraldine Astgen, employee, with professional address in Luxembourg,

The Chairman declared and requested the notary to state that:

1 The shareholders represented and the numbers of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the board. Said list and proxies initialled "ne varietur" by the members of the board will be annexed to this document, to be registered with this deed.

2 This meeting has been convened by notices containing the agenda sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on 25 March 2010 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in the Luxemburger Wort, on 25 March 2010 and on 3 April 2010.

3 It results from the above mentioned attendance list that out of 1,959,242 shares in issue, 1,314,231 shares are represented at the meeting. Given that more than half of the shares in issue are represented at the meeting which has been validly convened, the meeting is duly constituted and can validly deliberate on all items on the agenda.

4 The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. To amend article 1 to change the name of the Company to “Henderson Fund SICAV”.
2. To amend article 4 to change the registered office of the Company to the municipality of Hesperange and to provide that the registered office of the Company may be transferred within the municipality of Hesperange by single resolution of the board of directors.
3. To delete the second paragraph of article 5.
4. To delete the words “and for the first time in the year 2009” in the first sentence of article 10.
5. To add the sentence “A majority of the board of directors shall at all time comprise persons not resident for tax purposes in the United Kingdom.” after the first sentence of the first paragraph of article 13.
6. To add the words “but so that no meeting may take place in the United Kingdom” to the last sentence of the first paragraph of article 14.
7. To replace the second paragraph of article 14 by the following: “The chairman shall preside at all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint any director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. Shareholder meetings may be presided over by any person, who does not necessarily need to be a director.”
8. To add the words “and provided that no member of the board of directors shall participate at a board meeting by telephone conference from the United Kingdom” to the sixth paragraph of article 14.
9. To add the sentence “No member of the board of directors shall participate at a board meeting by video-conference from the United Kingdom.” to the seventh paragraph of article 14.
10. To add the words “and only if the majority of the directors so present or represented are persons not resident in the United Kingdom” to the first sentence of the ninth paragraph of article 14.
11. To add the words “and so that no delegations may be made to a committee of the board of directors, the majority of which consists of directors who are resident in the United Kingdom” to the last paragraph of article 14 and to add a new sentence to the last paragraph of article 14 as follows: “No meeting of any committee of the board of directors may take place in the United Kingdom and no such meeting will be validly held if the majority of the directors present or represented at that meeting are persons resident in the United Kingdom.”
12. To replace the words “New Star group” by “Henderson group” in the third paragraph of article 17.
13. To add the words “are denominated” between “attributable to such class of shares” and “are closed otherwise than for ordinary holidays” in the penultimate line of article 22 (a).
14. To replace the words “closing price” by “last available stock price” in article 23 A. (b) and to add the words “and/or financial derivative instruments” after the words “the security” in the last line of article 23 A. (b).
15. To replace the word “faire” by “fair” in the penultimate line of article 23 A. (f).
16. To delete the last sentence of the first paragraph of article 26.
17. That the effective date of the changes is 1 June 2010.

The Chairman of the meeting commented the proposed changes, which are incorporated in a restated text of the Articles of Association, which was reviewed by the shareholders participating in the meeting, who approved these proposals made by the Board of Directors and RESOLVED by more than two third majority vote, as detailed in the attendance list, to APPROVE the changes as follows:

First resolution

The shareholders of the Company RESOLVED to amend Article 1 of the Articles of Incorporation to read as follows:
 “There exists among the subscriber and all those who may become holders of shares, a corporation in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d’investissement à capital variable» under the name of “HENDERSON FUND SICAV” (the «Corporation»).”

Second resolution

The shareholders of the Company RESOLVED to amend the first two sentences of the first paragraph of Article 4 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

“The registered office of the Corporation is established in the municipality of Hesperange, in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Hesperange by single resolution of the board of directors to be published as required by the law.”

The Shareholders RESOLVED that the registered office of the Company shall be at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The shareholders of the Company RESOLVED to delete the second paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation.

Fourth resolution

The shareholders of the Company RESOLVED to delete the words “and for the first time in the year 2009” in the first sentence of Article 10 of the Articles of Incorporation.

Fifth resolution

The shareholders of the Company RESOLVED to add the sentence “A majority of the board of directors shall at all time comprise persons not resident for tax purposes in the United Kingdom.” after the first sentence of the first paragraph of Article 13 of the Articles of Incorporation.

Sixth resolution

The shareholders of the Company RESOLVED to add the words “but so that no meeting may take place in the United Kingdom” to the last sentence of the first paragraph of Article 14 of the Articles of Incorporation.

Seventh resolution

The shareholders of the Company RESOLVED to replace the second paragraph of Article 14 of the Articles of Incorporation by the following:

“The chairman shall preside at all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint any director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. Shareholder meetings may be presided over by any person, who does not necessarily need to be a director.”

Eighth resolution

The shareholders of the Company RESOLVED to add the words “and provided that no member of the board of directors shall participate at a board meeting by telephone conference from the United Kingdom” to the sixth paragraph of Article 14 of the Articles of Incorporation.

Ninth resolution

The shareholders of the Company RESOLVED to add the sentence “No member of the board of directors shall participate at a board meeting by video-conference from the United Kingdom.” to the seventh paragraph of Article 14 of the Articles of Incorporation.

Tenth resolution

The shareholders of the Company RESOLVED to add the words “and only if the majority of the directors so present or represented are persons not resident in the United Kingdom” to the first sentence of the ninth paragraph of Article 14 of the Articles of Incorporation.

Eleventh resolution

The shareholders of the Company RESOLVED to add the words “and so that no delegations may be made to a committee of the board of directors, the majority of which consists of directors who are resident in the United Kingdom” to the last paragraph of Article 14 of the Articles of Incorporation and to add a new sentence to the last paragraph of Article 14 of the Articles of Incorporation as follows:

“No meeting of any committee of the board of directors may take place in the United Kingdom and no such meeting will be validly held if the majority of the directors present or represented at that meeting are persons resident in the United Kingdom.”

Twelfth resolution

The shareholders of the Company RESOLVED to amend the third paragraph of Article 17 of the Articles of Incorporation as follows:

“The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the Henderson group, any subsidiary or affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors on its discretion, unless such «personal interest» is considered to be a conflicting interest by applicable laws and regulations.”

Thirteenth resolution

The shareholders of the Company RESOLVED to amend Article 22 (a) of the Articles of Incorporation as follows:

“(a) when one or more stock exchanges or markets which provides the basis for valuing a substantial portion of the assets of the Corporation attributable to such class of shares or when one or more foreign exchange markets in the currency in which a substantial portion of the assets of the Corporation attributable to such class of shares are denominated are closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended;”

Fourteenth resolution

The shareholders of the Company RESOLVED to amend Article 23 A. (b) of the Articles of Incorporation as follows:

“(b) in case of securities and/or financial derivative instruments traded on the Indian stock exchanges, the last available stock price on the National Stock Exchange failing which the last available stock price on the Stock Exchange, Mumbai (BSE) failing which the last available stock price on any other stock exchange where the security and/or financial derivative instruments is traded shall be considered;”

Fifteenth resolution

The shareholders of the Company RESOLVED to amend Article 23 A. (f) of the Articles of Incorporation as follows:

“(f) shares or units in underlying open-ended investment funds shall be valued at their last available net asset value reduced by any applicable charges. In case the value of the shares or units in the aforementioned underlying open-ended investment funds are not available in time for the valuation of the net asset value of the Corporation, it will be evaluated by an estimation provided by the board of directors or its relevant agent in accordance with a fair value adjustment methodology;”

Sixteenth resolution

The shareholders of the Company RESOLVED to delete the last sentence of the first paragraph of Article 26 of the Articles of Incorporation.

Seventeenth resolution

The shareholders of the Company RESOLVED that the resolutions one to sixteen shall become effective on 1 June 2010.

There being no further item on the agenda the meeting was then adjourned and these minutes signed by the members of the bureau and the notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this extraordinary general meeting of shareholders are estimated at EUR 1,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze avril,

Par-devant nous Maître Henri Hellinckx ,notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «NEW STAR FUND SICAV», ayant son siège social au 16, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée en date du 9 novembre 2007, dont les statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») en date du 7 décembre 2007 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-133.417. Les Statuts ont été modifiés par un acte de Maître Henri Hellinckx du 6 mars 2008, publié au Mémorial C n° 1102 en date du 6 mai 2008.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Jeremy Vickerstaff, président du conseil d'administration de la Société, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Madame Denise Outhwaite, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Géraldine Astgen, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1 Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau. Cette liste de présence et les procurations, paraphées « ne varietur » par les membres du bureau seront annexées à l'original de ce procès-verbal pour être enregistrées avec lui.

2 Cette assemblée a été convoquée au moyen d'avis contenant l'ordre du jour envoyé à chaque actionnaire figurant dans le registre des actionnaires le 25 mars 2010 et publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et au Luxemburger Wort, le 25 mars 2010 et le 3 avril 2010.

3 Il résulte de la liste de présence sus-mentionnée que des 1.959.242 actions en circulation, 1.314.231 actions sont représentées à l'assemblée. Etant donné que plus de la moitié des actions en circulation est représentée à l'assemblée qui a été valablement convoquée, l'assemblée est dûment constituée et peut valablement délibérer des points à l'ordre du jour.

4 L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Modifier l'article 1 pour changer le nom de la Société en "Henderson Fund SICAV".
2. Modifier l'article 4 pour transférer le siège social de la Société à la commune de Hesperange et de prévoir que le siège social de la Société pourra être transféré dans la commune de Hesperange sur simple décision du conseil d'administration.
3. Supprimer le deuxième paragraphe de l'article 5.
4. Supprimer les mots "et pour la première fois en l'an 2009" dans la première phrase de l'article 10.
5. Rajouter la phrase "Le conseil d'administration sera à tout moment composé par une majorité de personnes qui, pour les besoins de fiscalité ne résident pas au Royaume-Uni" après la première phrase de l'article 13.
6. Rajouter les mots "étant entendu qu'aucune réunion ne pourra avoir lieu au Royaume-Uni" à la dernière phrase du premier paragraphe de l'article 14.
7. Remplacer le deuxième paragraphe de l'article 14 par ce qui suit: "Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence le conseil d'administration pourra désigner tout administrateur en tant que président pro tempore à la majorité des voix présentes à une telle assemblée générale. Les assemblées des actionnaires peuvent être présidées par toute personne sans qu'il soit nécessaire qu'elle soit administrateur."
8. Rajouter les mots: "et étant entendu qu'aucun membre du conseil d'administration ne participera à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique à partir du Royaume-Uni" au sixième paragraphe de l'article 14.
9. Rajouter la phrase "Aucun membre du conseil d'administration ne participera à une réunion du conseil d'administration par visioconférence à partir du Royaume-Uni" au septième paragraphe de l'article 14.
10. Rajouter les mots "et seulement si la majorité des administrateurs ainsi présents ou représentés sont des personnes qui ne résident pas au Royaume-Uni" à la première phrase du neuvième paragraphe de l'article 14.
11. Rajouter les mots "étant entendu qu'aucune délégation ne peut être faite au profit d'un comité de membres du conseil d'administration dont la majorité des membres consisterait en administrateurs qui résident au Royaume-Uni" au dernier paragraphe de l'article 14 et rajouter une nouvelle phrase au dernier paragraphe de l'article 14 comme suit: "Aucune réunion d'un comité du conseil d'administration ne peut avoir lieu au Royaume-Uni et aucune telle réunion ne peut être valablement tenue si la majorité des administrateurs présents ou représentés à la réunion sont des résidents du Royaume-Uni."
12. Remplacer les mots "groupe New Star" avec "groupe Henderson" dans le troisième paragraphe de l'article 17.
13. Rajouter les mots "sont libellés" entre "attribuable à une telle classe" et "sont fermés pour une autre raison que pour congé normal" dans l'avant dernière ligne de l'article 22 (a).
14. Remplacer les mots « prix de clôture » par « dernier prix disponible » dans l'article 23 A. (b) et rajouter les mots "et/ou d'instruments financiers" après les mots "le titre" dans la dernière ligne de l'article 23 A. (b).
15. Remplacer le mot "juste" par "juste" dans l'avant dernière ligne de l'article 23 A. (f).
16. Supprimer la dernière phrase du premier paragraphe de l'article 26.
17. Que la date effective des changements est le 1^{er} juin 2010.

Le Président de l'assemblée commente les changements proposés qui sont incorporés dans un texte reformulé des statuts qui a été revu par les actionnaires participant à l'assemblée, qui ont approuvé ces propositions émanant du Conseil d'Administration et ont pris les **RÉSOLUTIONS** suivantes, par un vote d'une majorité de plus de deux tiers, comme détaillé dans la liste de présence:

Première résolution

Les actionnaires de la Société DECIDENT de modifier l'article 1 des Statuts comme suit:

«Il existe entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable dénommée «HENDERSON FUND SICAV» (la «Société»).»

Deuxième résolution

Les actionnaires de la Société DECIDENT de modifier les deux premières phrases du premier paragraphe de l'article 4 des Statuts, comme suit:

«Le siège social de la Société est établi dans la commune de Hesperange, au Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans la commune de Hesperange, sur simple décision du conseil d'administration publiée suivant la procédure imposée par la loi.»

Les actionnaires DECIDENT que le siège social de la Société sera au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

Les actionnaires de la Société DECIDENT de supprimer le deuxième paragraphe de l'article 5 des Statuts.

Quatrième résolution

Les actionnaires de la Société DECIDENT de supprimer les mots “et pour la première fois en l’an 2009” dans la première phrase de l’article 10 des Statuts.

Cinquième résolution

Les actionnaires de la Société DECIDENT de rajouter la phrase “Le conseil d’administration sera à tout moment composé par une majorité de personnes qui, pour les besoins de fiscalité ne résident pas au Royaume-Uni” après la première phrase de l’article 13 des Statuts.

Sixième résolution

Les actionnaires de la Société DECIDENT de rajouter les mots “étant entendu qu’aucune réunion ne pourra avoir lieu au Royaume-Uni” à la dernière phrase du premier paragraphe de l’article 14 des Statuts.

Septième résolution

Les actionnaires de la Société DECIDENT de remplacer le deuxième paragraphe de l’article 14 des Statuts comme suit:

«Le président présidera toutes les réunions du conseil d’administration, mais en son absence le conseil d’administration pourra désigner tout administrateur en tant que président pro tempore à la majorité des voix présentes à une telle assemblée générale. Les assemblées des actionnaires peuvent être présidées par toute personne sans qu’il soit nécessaire qu’elle soit administrateur.»

Huitième résolution

Les actionnaires de la Société DECIDENT de rajouter les mots: “et étant entendu qu’aucun membre du conseil d’administration ne participera à une réunion du conseil d’administration par conférence téléphonique à partir du Royaume-Uni” au sixième paragraphe de l’article 14 des Statuts.

Neuvième résolution

Les actionnaires de la Société DECIDENT de rajouter la phrase “Aucun membre du conseil d’administration ne participera à une réunion du conseil d’administration par visioconférence à partir du Royaume-Uni” au septième paragraphe de l’article 14 des Statuts.

Dixième résolution

Les actionnaires de la Société DECIDENT de rajouter les mots “et seulement si la majorité des administrateurs ainsi présents ou représentés sont des personnes qui ne résident pas au Royaume-Uni” à la première phrase du neuvième paragraphe de l’article 14 des Statuts.

Onzième résolution

Les actionnaires de la Société DECIDENT de rajouter les mots “étant entendu qu’aucune délégation ne peut être faite au profit d’un comité de membres du conseil d’administration dont la majorité des membres consisterait en administrateurs qui résident au Royaume-Uni” au dernier paragraphe de l’article 14 des Statuts et de rajouter une nouvelle phrase au dernier paragraphe de l’article 14 des Statuts comme suit:

“Aucune réunion d’un comité du conseil d’administration ne peut avoir lieu au Royaume-Uni et aucune telle réunion ne peut être valablement tenue si la majorité des administrateurs présents ou représentés à la réunion sont des résidents du Royaume-Uni.”

Douzième résolution

Les actionnaires de la Société DECIDENT de modifier le troisième paragraphe de l’article 17 des Statuts comme suit:

«Le terme «intérêt personnel», tel qu’il est utilisé à la phrase qui précède, ne s’appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec le groupe Henderson, toute filiale ou affiliée de ce groupe, ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d’administration pourra déterminer de temps à autre à sa discrétion, à moins qu’un tel «intérêt personnel» soit considéré comme un conflit d’intérêts au sens des lois et règlements applicables.»

Treizième résolution

Les actionnaires de la Société DECIDENT de modifier l’article 22 a) des Statuts comme suit:

«(a) lorsque un ou plusieurs des marchés ou bourses de valeurs servant de base afin de déterminer la valeur d’une partie substantielle des actifs de la Société attribuable à cette catégorie d’actions, ou lorsque un ou plusieurs marchés d’échange étrangers dont la devise est celle dans laquelle une part substantielle des actifs de la Société attribuable à une telle classe sont libellés sont fermés pour une autre raison que pour congé normal, ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues; »

Quatorzième résolution

Les actionnaires de la Société DECIDENT de modifier l'article 23 A. (b) des Statuts comme suit:

«(b) dans le cas de titres et/ou d'instruments financiers dérivés négociés sur la bourse Indienne, le dernier prix disponible sur la bourse nationale à défaut le dernier prix disponible sur la bourse de Mumbai (BSE), à défaut le dernier prix disponible sur toute autre bourse sur laquelle le titre et/ou d'instruments financiers est négocié sera pris en compte;»

Quinzième résolution

Les actionnaires de la Société DECIDENT de modifier l'article 23 A. (f) des Statuts comme suit:

«(f) les actions ou parts de fonds d'investissements sous-jacents de type ouvert seront évaluées à leur dernière valeur nette d'inventaire disponible moins tous les frais applicables. Dans le cas où la valeur des actions ou des parts des fonds d'investissement sous-jacents de type ouvert ci-dessus mentionnés ne sont pas disponibles à temps pour l'évaluation de la valeur nette d'inventaire de la Société, ces actions ou parts seront évaluées par le biais d'une estimation fournie par le conseil d'administration ou ses mandataires concernés conformément à une méthodologie d'ajustement de la juste valeur;»

Seizième résolution

Les actionnaires de la Société DECIDENT de supprimer la dernière phrase du premier paragraphe de l'article 26 des Statuts.

Dix-septième résolution

Les actionnaires de la Société DECIDENT que les résolutions une à seize entreront en vigueur le 1^{er} juin 2010.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été levée et le procès-verbal a été signée par les membres du bureau et par le notaire.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations, et toutes autres charges qui pourraient incomber à la Société en raison de cette assemblée générale extraordinaire des actionnaires, sont estimés à EUR 1.500.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des personnes comparant ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent, et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signés avec Nous le présent acte.

Signé: J. VICKERSTAFF, D. OUTHWAITE, G. ASTGEN, et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2010. Relation: LAC/2010/17590. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 mai 2010.

Référence de publication: 2010061048/329.

(100075453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Taylor Wimpey (Luxembourg) 2006 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.834.

Les comptes audités au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.04.10.

Signature.

Référence de publication: 2010060572/10.

(100060191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

MOLLIN Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 47.812.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2010

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010060610/18.

(100059872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

CEREP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.245.

—
Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 Décembre 2009 de sa société mère, Carlyle Europe Real Estate Partners, L.P., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Référence de publication: 2010060541/13.

(100059975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Food&Drinks-Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 39, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 52.241.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010060525/10.

(100060133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

KBL EPB Monetary Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 59.357.

—
Le bilan consolidé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KBL EPB MONETARY FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010060560/12.

(100060260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.
